

RAPPORT ANNUEL | 2023

SOMMAIRE

01	MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3	12	ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023.....	54
02	CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	5	13	NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....	59
03	GOUVERNANCE ET ACTIONNARIAT.....	10	14	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....	103
04	L'ACTION BNA EN BOURSE.....	23	15	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....	112
05	FAITS MARQUANTS 2023.....	25	16	ACTIVITE DU GROUPE BNA EN 2023.....	126
06	BILAN SOCIAL.....	28	17	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023.....	134
07	METIERS DE LA BANQUE.....	31	18	NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	139
08	RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	36	19	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	184
09	CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	40	20	PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....	193
10	LA BNA EN CHIFFRES.....	44			
11	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	52			

RAPPORT ANNUEL 2023

01

MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

01 | MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



“

Chers actionnaires et partenaires,

Je suis fier de vous présenter le rapport annuel de la BNA BANK pour l'exercice 2023. En effet, la BNA BANK, acteur indispensable du développement socioéconomique de notre cher pays et principal pilier de financement des entreprises publiques, a confirmé sa résilience et sa grande capacité à s'adapter aux défis actuels, tout en maintenant son engagement en tant que banque publique Citoyenne, Viable, Rentable, Résiliente et Socialement Responsable.

- **Viable** avec un produit net bancaire de 980 millions de dinars, ce qui représente une progression de 10% par rapport à l'année précédente. Cette performance témoigne de la confiance que les clients continuent de placer en elle, ainsi que de sa capacité à saisir les opportunités malgré un environnement économique national et international difficile.
- **Rentable**, capable de rémunérer ses actionnaires avec un bénéfice net de 190 millions de dinars et une rentabilité financière de 11,1%. Cette réussite financière démontre la rentabilité de notre modèle d'activité et notre engagement envers nos actionnaires.
- **Résiliente**, dans un monde en constante évolution et confronté à des défis sans précédent, la BNA BANK a fait preuve d'une grande résilience et d'une grande capacité à faire face aux chocs et à protéger les intérêts de ses différentes parties prenantes en affichant un ratio de solvabilité de 21,45% et un Tier 1 de 17,78%, les plus élevés depuis sa restructuration et largement supérieurs aux normes prudentielles requises. De plus et malgré l'assèchement des liquidités, la banque est arrivée à afficher un LCR conforme aux exigences réglementaires.
- **Socialement Responsable**, en tant que banque publique citoyenne, nous avons maintenu notre engagement envers la société et l'environnement. Nous sommes conscients de notre rôle en tant qu'acteur responsable et nous continuerons à soutenir le développement durable et à contribuer au bien-être des communautés dans lesquelles nous opérons.

Malgré les défis actuels, nous sommes convaincus que la BNA BANK est bien positionnée pour affronter l'avenir avec confiance. Nous continuerons à nous adapter et à innover, en investissant dans l'amélioration de nos services et en saisissant les opportunités émergentes dans un monde en évolution constante.

”

Kamel Naoui

RAPPORT ANNUEL 2023

02

CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

02 | CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Conjoncture internationale

La croissance économique mondiale a connu une décélération en 2023 avec un taux estimé à 2,6% contre 3% réalisé en 2022. Ce ralentissement a résulté du resserrement monétaire important et de la persistance des incertitudes sur le plan des politiques publiques.

Dans les pays avancés, la croissance économique est estimée à 1,5% en 2023 contre 2,5% en 2022.

Aux Etats-Unis, des résultats remarquables ont été enregistrés avec un taux de croissance estimé à 2,5% en 2023 contre 1,9% en 2022 et ce grâce au dynamisme des dépenses de consommation.

La zone Euro a connu un ralentissement de la croissance économique revenant de 3,4% en 2022 à 0,4% en 2023. Cette baisse est due essentiellement à un contexte d'inflation prononcée et de taux d'intérêt élevés.

Au Japon, la croissance est estimée à 1,8% en 2023 contre 1,0% en 2022.

Quant aux pays émergents et en développement, la croissance économique est estimée à 4,0% en 2023 contre 3,7% en 2022. Elle est de 5,2% en Chine, 6,3% en Inde et 3,1% au Brésil.

▪ Emploi

En 2023, la situation de l'emploi a connu une légère amélioration reflétant la solidité du marché de travail notamment dans les pays avancés. En effet, le taux de chômage mondial est estimé à 5,1% en 2023 contre 5,3% une année auparavant.

Le taux de chômage s'est stabilisé en Décembre 2023 à 3,7 % aux Etats-Unis et 6,4% au niveau de la zone Euro.

■ Politique monétaire

En 2023, les principales banques centrales ont poursuivi l'augmentation de leurs taux directeurs afin de réduire l'inflation qui, en dépit de sa légère décélération demeure toutefois élevée.

La Réserve Fédérale Américaine (FED) a relevé son taux directeur de 100 points de base pour le situer dans une fourchette entre 5,25 % à 5,5%, soit son plus haut niveau depuis 22 ans.

Quant à la Banque Centrale Européenne (BCE), elle a procédé à l'augmentation de ses principaux taux directeurs 6 fois en 2023, portant ainsi le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ; de facilité de prêt marginal et de facilité de dépôt à 4,5%, 4,75% et 4% respectivement.

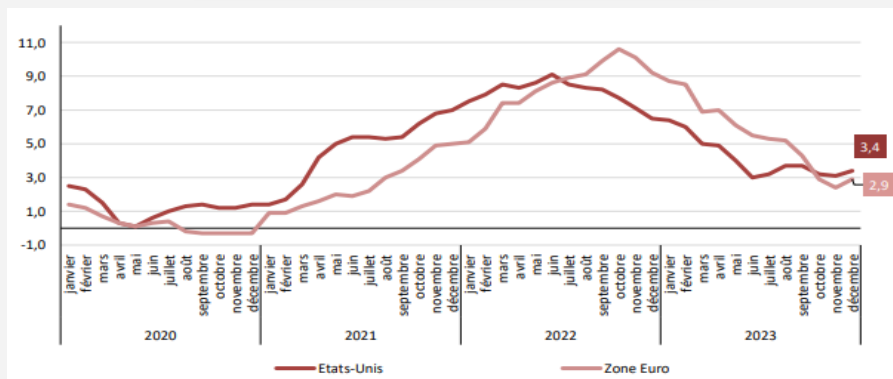
■ Inflation

L'année 2023 s'est caractérisée par un ralentissement de l'inflation mondiale revenant de 8,1% en 2022 à 5,7% en 2023, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande mondiale et de la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Cette contraction a touché les indices des prix des engrais chimiques (-34,9%), l'énergie (-29,9%), et des produits alimentaires (-9,2%)

En décembre 2023, le taux d'inflation a atteint 3,4% aux Etats -Unis, 2,9% dans la zone Euro et 2,6% au Japon.

Evolution de l'inflation
(En % et en glissement annuel)



▪ Marché financier

Les principaux indicateurs boursiers internationaux se sont orientés globalement à la hausse en 2023, en raison de la dissipation des craintes concernant le ralentissement de l'économie mondiale.

Les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont progressé respectivement de 13,7% et 43,4%.

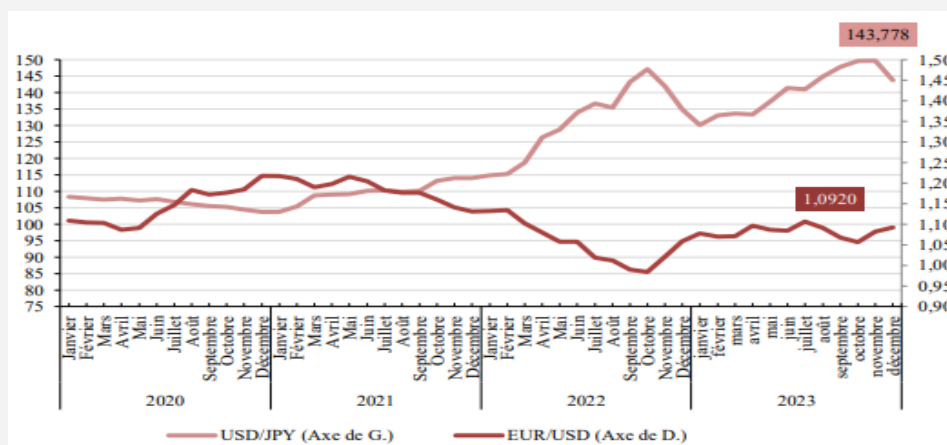
De même, l'indice français CAC 40 s'est inscrit en hausse de 16,5%.

Quant à l'indice japonais Nikkei, il a enregistré une hausse de 28,2% atteignant un niveau record jamais enregistré depuis 2013.

▪ Marché de change

En 2023, le dollar américain a connu une dépréciation de 3,2% vis-à-vis de l'euro, clôturant l'année à 1,104 dollar, sous l'effet notamment des anticipations d'une réduction des taux par la FED.

**Evolution du taux de change
(Moyennes mensuelles)**



Conjoncture nationale

A l'échelle nationale, l'année 2023 a été marquée par un ralentissement remarquable de la croissance économique affichant un taux de 0,4% contre 2,6 % en 2022.

Cette décélération a résulté principalement de :

- La poursuite des retombées persistantes de la crise sanitaire sur l'activité économique ;
- Les pressions inflationnistes qui ont affecté les moteurs de la croissance à savoir la consommation et l'investissement ;
- La baisse de la production du secteur agricole affecté par la sécheresse ;
- Les difficultés des industries extractives.

Balance commerciale

Dans une conjoncture internationale caractérisée par la détente des prix internationaux des principaux produits de base, le déficit commercial a connu une contraction de 8.162 MD revenant de -25.231 MD en 2022 à -17 069 MD en 2023, suite à la hausse des exportations de (+7,9%) et la baisse des importations de (-4,4%).

Cette évolution est la résultante de la contraction de 1.781 MD du déficit de la balance alimentaire revenant de -1.992 MD en 2022 à -211 MD en 2023 et du repli de 900 MD du déficit énergétique passant de -10.566 MD en 2022 à -9 666 MD en 2023.

Inflation

En ce qui concerne l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation moyen a atteint 9,3% en 2023 contre 8,3% en 2022, résultant notamment de la hausse :

- Des prix des produits alimentaires : +14,4% contre +10,9% à fin décembre 2022 ;
- Des frais des services : +6,7% en 2023 contre +5,6% en 2022.

Taux de change

En termes de moyennes annuelles, le dinar tunisien a enregistré une dépréciation de 2,9% par rapport à l'euro et de 0,1% vis-à-vis du dollar américain. En revanche, il s'est apprécié de 6,2% par rapport au yen japonais.

RAPPORT ANNUEL 2023

03

GOUVERNANCE ET ACTIONNARIAT

03 | GOUVERNANCE ET ACTIONNARIAT

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Président

M. Kamel NAOUI

Membres

M. Mustapha SLOUMA	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Taieb ZITOUNI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
Mme. Imen KOUKI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Houssein MOUELHI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mohamed BEN OTHMAN	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Faouzi KHATTAT	Administrateur représentant la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles
Mme. Faiza FEKI	Administrateur indépendant
M. Mondher ROUROU	Administrateur indépendant
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Administrateur représentant des actionnaires privés
M. Kais JOMAA	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

CONTROLEUR D'ETAT

Contrôleur d'Etat

M. Mohamed SOUSSI

Qualifications des administrateurs et postes occupés

	Mandat	Principaux postes occupés ou actuels
M. KAMEL NAOUI	2021-2023	– Professeur en Finances. – Directeur de L'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis.
M. MUSTAPHA SLOUMA	2021-2023	– Directeur Central à la BH Bank.
M. TAIEB ZITOUNI	2021-2023	– Gérant de la société Business Management Consulting. – Gérant de la société International Investment Consulting.
Mme IMEN KOUKI	Désignation Août 2023	– Directeur des Crédits et des Financements Sectoriels au Ministère des Finances
M. HOUSSEIN MOUELHI	Désignation Août 2023	– Directeur Général à TFB – Directeur Général à BTK – Directeur Général Adjoint à l'AMEN Bank
M. Mohamed BEN OTHMAN	Désignation Août 2023	– Directeur Général à la Banque Islamique de Mauritanie – Directeur Général par intérim à Bank ABC Tunisie
M. FAOUZI KHATTAT	2022-2024	– Directeur Financier à la CTAMA.
Mme FAIZA FEKI	2021-2023	– Directeur général à la BCT.
M. MONDHER ROUROU	2022-2024	– Directeur général à la Banque d'Affaires de Tunisie.
M. MOHAMED KHALED BELLAGHA	2021-2023	– Gérant d'une exploitation agricole familiale. – Gérant de deux sociétés immobilières familiales.
M. KAIS JOMAA	2022-2024	– Directeur général à la Société des Minoteries et des Industries diverses.

Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la banque veille sur le suivi de tous les changements importants qui impactent l'activité de la banque, afin de préserver, en permanence sa bonne réputation, les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque et la confiance auprès du public.

Il est chargé de :

- Définir la stratégie de la BNA et assurer le suivi de son exécution ;
- Evaluer le dispositif de gouvernance d'une manière périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en terme de taille d'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Mettre en place, en concertation avec la Direction Générale, une stratégie d'appétence aux risques qui tient compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que de la capacité de la banque à maîtriser les risques. A cet effet, il contrôle la conformité des actions de la Direction Générale à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris la politique des risques ;
- Définir les modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Etablir les contrats programmes et assurer leur suivi périodique ;
- Approuver les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;
- Procéder à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés de la banque et veiller à leur exactitude et leur sincérité ; et établir le rapport d'activité à soumettre à l'Assemblée Générale qui doit être communiqué au préalable aux Commissaires aux comptes ;
- Convoquer les Assemblées Générales, fixer l'ordre du jour et exécuter leurs résolutions ;
- Contrôler le processus de publication et de communication, et s'assurer de la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la banque ;
- S'entourer d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques, d'un Comité de Nominations et de Rémunérations, d'un Comité de Suivi des Filiales et d'un Comité de Suivi des Décisions Stratégiques, d'une Commission des Marchés, d'un Comité de Recouvrement, d'un Comité de Recours et fixer la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité ;
- Approuver la politique de rémunération et son adaptation par rapport au contrat programme de la banque ;
- Approuver les lois cadres, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et de retrait des emplois fonctionnels de premier niveau ;

- Approuver sur proposition de la Direction Générale la nomination de l'encadrement supérieur de la banque ou dans des fonctions équivalentes sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- Approuver les manuels de procédures et notamment ceux relatifs à la gestion des ressources humaines et des marchés ;
- Approuver les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales de réconciliation visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

En 2023, le Conseil d'Administration a tenu 12 réunions.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de six membres au moins et de douze membres au plus. Il est composé :

- Des représentants de l'Etat Tunisien, nommés conformément à la législation en vigueur relative aux participations, entreprises et établissements publics
- Des membres nommés par l'Assemblée Générale composés notamment des membres indépendants et des membres représentant des actionnaires minoritaires au sens de la législation bancaire et de la réglementation du marché financier.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Conformément à la législation en vigueur, le mandat des administrateurs indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut le remplacer et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur conformément à la réglementation en vigueur.

Les nominations ainsi faites, à titre provisoire, par le Conseil, sont soumises à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les deux commissaires aux comptes de la BNA ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2022 pour un mandat de 3 ans. Il s'agit des groupements :

GEM et FINACO	Représenté par M. Abderrazak GABSI et Yahya ROUATBI
CKT AUDIT ET CONSEIL et Cabinet Mohamed Amine CHARFEDDINE	Représenté par M. Khaled THABET et M. Med Amine CHARFEDDINE

COMITES EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

Créé par le Conseil d'Administration en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 du 19.08.2021. Il est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un possède la qualité de membre indépendant et qui assure la présidence de ce comité, au sens de l'article 47 et 52 de ladite loi.

Composition

Mme. Faiza FEKI	Présidente
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Mustapha SLOUMA	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Attributions

Le Comité d'Audit est appelé à :

- Réviser les principaux rapports de contrôle interne ainsi que les états financiers avant leur communication à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le projet du rapport annuel y compris les états financiers avant sa soumission au Conseil d'Administration ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque ;
- Réviser et donner son avis sur les rapports intermédiaires, les analyses de performance, le budget et les prévisions et autres rapports relevant de son domaine de compétence, avant leur examen par le Conseil d'Administration en respectant les délais réglementaires ;

A ce titre, le Comité d'Audit doit porter une attention particulière aux :

- Méthodes et pratiques comptables et aux changements éventuels dans ces méthodes ;
- A l'incidence sur les états financiers des transactions inhabituelles et à la manière dont elles sont présentées ;
- Eventuelles évolutions réglementaires et leurs impacts.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection. En 2023, ce comité a tenu 10 réunions.

Comité des Risques

Composition

Composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du conseil d'administration dont un possède la qualité d'un membre indépendant qui assure la présidence de ce comité et ce, en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et en vertu de l'article 40 de la circulaire de la BCT n°2021/05 du 19.08.2021 portant « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

M. Mondher ROUROU	Président
M. Kamel NAOUI	Membre
M. Taieb ZITOUNI	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Kais JOMAA	Membre

Attributions

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il assiste le conseil d'administration notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité de l'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17/12/1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;
- La recommandation des actions correctives au Conseil pour une meilleure maîtrise des risques.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par le Directeur chargé du Pôle Risques. En 2023, ce comité a tenu 8 réunions.

Comité de Recouvrement Transactionnel

Créé dans le cadre du renforcement de la solidité financière des banques publiques, le comité de recouvrement a été créé suite à la promulgation de la loi n°36-2018 du 6 Juin 2018. Ce comité est composé du Président du Conseil d'Administration, de six Administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur du Pôle Risques.

Composition

M. Mohamed BEN OTHMAN	Président
M. Kamel NAOUI	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
Mme. Faiza FEKI	Membre
M. Mondher ROUROU	Membre
M. Kais JOMAA	Membre
Le Directeur Général	Membre
Le Directeur du Pôle Risques	Membre

Ce comité est chargé de statuer sur les dossiers de négociations transactionnelles relatives à des crédits accordés.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Résolutions. En 2023, ce comité a tenu 3 réunions.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité a été créé dans l'objectif d'établir la politique et les critères de nomination des membres de la Direction Générale et des responsables de l'encadrement supérieur de la BNA, et de proposer au Conseil d'Administration les membres des différents comités.

Composition

M. Kamel NAOUI	Président
M. Mustapha SLOUMA	Membre
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Pôle Ressources et Support. En 2023, ce comité a tenu 4 réunions.

Comité de Suivi des Décisions Stratégiques

Ce Comité est composé de six administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un qui assure la présidence de ce comité, et des membres de la Direction Générale.

Composition

M. Houssein MOUELHI	Président
M. Taieb ZITOUNI	Membre
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
Mme. Faiza FEKI	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre

Attributions

Ce comité a pour principales missions :

- La validation, le suivi et la coordination des travaux d'évaluation des contrats programmes ;
- L'entretien de la réflexion du Conseil d'Administration sur la stratégie à adopter par la banque ;
- Le maintien d'un dialogue continu avec la Direction Générale sur les évolutions stratégiques ;
- La réunion des experts afin d'examiner les opportunités et les choix stratégiques ;
- Le suivi de la mise en place des décisions stratégiques de la banque.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale Stratégie et Transformation.

Comité de Suivi des Filiales

Crée dans le cadre du renforcement de la gouvernance au sein du groupe BNA, ce comité est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, dont un membre qui assure la présidence de ce comité.

Mme. Faiza FEKI	Présidente
M. Kamel NAOUI	Membre
M. Mustapha SLOUMA	Membre
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre

Attributions

Le Comité de Suivi des Filiales a pour principales attributions :

- La définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, la proposition des axes de croissance, la sélection des opportunités d'investissement ;
- La performance du groupe et les risques auxquels sont exposés les filiales ;
- La surveillance appropriée à mettre en place tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de l'organe d'administration de chacune de ses filiales ;
- L'implémentation d'un dispositif de gouvernance du groupe en veillant à définir clairement les rôles et obligations de la société mère et de ses filiales en tenant compte des spécificités des activités et du profil de risque du groupe.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de Suivi des Filiales est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Filiales, des Participations et de la Performance du Groupe.

En 2023, ce comité a tenu 3 réunions.

Commission des Marchés

C'est un organe de contrôle, chargé d'examiner la régularité des procédures de mise en concurrence, de passation des marchés et de leurs conditions d'exécution et de règlement. Elle examine les projets d'avenants ainsi que le règlement définitif des marchés.

Composition

Mme. Imen KOUKI	Présidente
M. Taieb ZITOUNI	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre
M. Mohamed SOUSSI	Observateur

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés.

En 2023, ce comité a tenu 4 réunions.

Comité de Recours

Ce Comité est chargé d'examiner les recours portant sur les procédures de lancement, d'attribution, de passation, d'exécution et de règlement des marchés relevant du ressort des différentes commissions compétentes conformément au guide des achats.

Composition

M. Kamel NAOUI	Président
M. Mustapha SLOUMA	Membre
M. Kais JOMAA	Membre
Le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection	Membre
Le Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Permanent et de la Conformité	Membre

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection. En 2023, ce comité a tenu une réunion.

DIRECTION GENERALE

Directeur Général

M. Ahmed BEN MOULEHEM assure l'intérim depuis le 9 Mars 2023

Comité de Direction

Ce Comité composé des deux Directeurs Généraux Adjoints, des Directeurs des Pôles et du Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection. Il est présidé par le Directeur Général.

Mme. Ahlem BEN ZINE EL ABIDINE	Directeur du Pôle Risques
M. Sofiene REKIK	Directeur du Pôle Commercial
M. Karim BEN AISSA	Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la Performance
M. Kamel SFAXI	Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Slim MEMMI	Adjoint au Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Rafik JABALLI	Directeur du Pôle Ressources et Support
M. Sami AKREMI	Directeur du Pôle Organisation et Système d'Informations
M. Fayçal AMARA	Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection

ACTIONNARIAT

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31/12/2023

	Nombre d'actions	Valeur nominale en Dinars	Pourcentage
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office du Commerce de Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,9%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurances Maladies	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 776 487	23 882 435	7,46%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,1%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,2%
FCP OPTIMA	569 103	2 845 515	0,89%
Autres actionnaires à participation publique	290 032	1 450 160	0,45%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 030 209	40 151 045	12,55%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 175 361	75 876 805	23,71%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	3 338 726	16 693 630	5,22%
RACHAT ACTIONS PROPRES	530 083	2 650 415	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 40 des statuts du 8 Juin 2023, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux moyennant un pouvoir, dûment signé, à remettre au mandataire désigné ou à déposer au siège de la banque cinq jours au moins avant la réunion.

REPARTITION DES DROITS DE VOTE

Les 64.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 64.000.000 droits de vote. Selon l'article 45 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix que d'actions, sauf exception légale.

RAPPORT ANNUEL 2023

04

L'ACTION BNA EN BOURSE

04 | L'ACTION BNA EN BOURSE

L'indice Tunindex, indice de référence de la Bourse de Tunis, a terminé l'année 2023 avec une hausse de 7,9%, contre 14,74% en 2022, montrant ainsi sa résilience face à un contexte économique difficile.

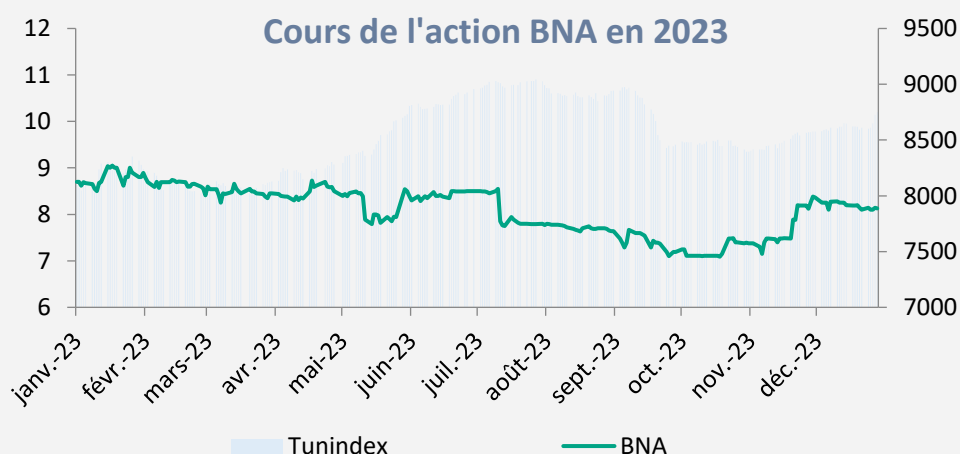
A l'instar de l'ensemble du marché, le titre BNA a clôturé l'année sur une note légèrement positive avec une performance boursière de 1,6%.

Les capitaux échangés se sont élevés à 28.172 mD avec une rotation de 3.459.916 titres.

Les indicateurs boursiers du titre BNA se résument dans le tableau suivant :

	2 020	2 021	2 022	2 023
Capital Social (mD)	320 000	320 000	320 000	320 000
Nombre d'actions	64 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000
Nominal (en dinars)	5	5	5	5
Dividende (en dinars)		0,5	0,8	0,8
Cours plus haut (en dinars)	11,9	8,6	9,4	9,2
Cours plus bas (en dinars)	8,14	6,9	7,4	7
Titres traités	1 837 254	3 789 694	6 135 519	3 459 916
Capitaux traités (en mD)	17 365	28 788	51 456	28 172
Capitalisation boursière (mD)	565 760	481 280	562 560	520 320

La capitalisation boursière a atteint 520.320 mD au 31.12.2023 contre 562.560 mD au 31.12.2022.



RAPPORT ANNUEL 2023

05

FAITS MARQUANTS 2023

05 | FAITS MARQUANTS 2023

Soutien au secteur agricole

Dans un contexte climatique difficile marqué par la sécheresse due à la faiblesse de la pluviométrie pour la quatrième année consécutive, affectant considérablement la production agricole, la BNA s'est mobilisée avec l'Etat Tunisien dans un programme de soutien en faveur du secteur agricole notamment les grandes cultures.

Fidèle à sa vocation principale, et dans le cadre du programme de soutien de la campagne agricole 2023-2024, diverses journées portes ouvertes ont été organisées par la Banque en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et tenues au Kef, Siliana, Zaghouan et Bizerte visant à renforcer notamment l'accompagnement des petits agriculteurs dans différentes régions.

A l'issue de ces journées, la Banque a alloué une enveloppe de 120 millions de dinars pour financer les besoins de 6.000 agriculteurs dans la filière de la céréaliculture.

Nouvelle identité visuelle

La BNA s'est engagée dans une stratégie de modernisation lui permettant d'afficher de nouvelles ambitions, de favoriser une politique d'innovation, d'anticipation des besoins de la clientèle et de développement des différents métiers de la Banque.

Pour asseoir ce nouveau positionnement, la BNA s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle qui reflète au mieux ses valeurs, conforte sa position en tant que banque moderne, socialement responsable et proche de ses clients et traduit le reflet de son engagement de rajeunissement de l'image de la Banque.

Développement du réseau

La BNA se lance dans un programme d'aménagement et de modernisation de son réseau d'agences en harmonie avec le déploiement de sa nouvelle charte architecturale et son identité visuelle. La rénovation des agences a concerné cinq agences et a été spécialement conçue pour s'adapter aux nouvelles attentes des clients et renforcer l'accueil et la convivialité.

Poursuite de la dynamique commerciale

Fidèle à son esprit de banque universelle, la BNA continue à accompagner ses clients et à soutenir l'économie tunisienne afin de consolider sa dynamique commerciale. A cet effet, elle poursuit la digitalisation de ses processus et l'amélioration de l'expérience client en diversifiant sa gamme de produits et services à travers le lancement de l'offre agricole JINENE et le produit de Bancassurance « Assurance Vie Epargne Individuelle ».

Nouvelle offre Agricole

Conformément à sa stratégie commerciale visant à adapter l'offre de ses produits et services aux besoins de sa clientèle, la BNA a enrichi son portefeuille produit par le lancement d'une nouvelle offre « Compte Investissement Agricole JINENE », une formule qui permet au client de financer ses projets agricoles avec des conditions préférentielles.

La BNA agit en faveur d'une croissance verte

Engagée dans le développement durable, la BNA joue un rôle actif dans le mouvement de transition vers une croissance verte et s'aligne à la politique de l'Etat visant la maîtrise de la consommation d'énergie et l'augmentation de la part des énergies renouvelables et ce, à travers l'adoption d'initiatives visant à optimiser sa performance énergétique.

Projet d'adoption des normes IFRS

Dans le cadre de la préparation de la BNA à la mise en place des normes internationales IFRS au niveau des états financiers consolidés du Groupe BNA, des sessions de formation générale et approfondie ont été organisées au profit des collaborateurs du Groupe.

Conformité au programme de sécurité SWIFT CSP

Dans le cadre de sa politique de sécurité, une mission d'audit est menée annuellement au sein de la BNA afin de s'assurer de sa conformité au programme de sécurité SWIFT- CSP 2023.

Présence aux foires et salons

En 2023, la BNA a été un partenaire actif de plusieurs salons, foires et événements spéciaux pour promouvoir ses produits et services.

Certification MSI 20000

La BNA a continué à bénéficier de la certification de conformité aux exigences du référentiel MSI 20000 renseignant sur les bonnes pratiques en matière de management et de gestion financière.

RAPPORT ANNUEL 2023

06

BILAN SOCIAL

06 | BILAN SOCIAL

Consciente de l'importance du capital humain en tant que levier stratégique de croissance, les efforts de la BNA ont été orientés vers le rajeunissement de son effectif par le recrutement de jeunes diplômés universitaires et la mise en œuvre d'un programme de formation ambitieux pour la montée en compétences de ses collaborateurs.

Formation

Veillant à enrichir son dispositif de formation, la BNA a mis en place une nouvelle plateforme d'apprentissage à distance BNA ACADEMY. Cette nouvelle solution, qui vient s'ajouter au mode de formation présentiel, est destinée à fournir un environnement interactif et collaboratif aux administrateurs, formateurs et apprenants.

Cette plateforme permet un accès continu à divers modules de formation, des quiz et des forums de discussion.



Un programme de formation spécifique pour les nouvelles recrues.

Des journées de formation ont été organisées dans l'Académie de Formation et ont été animées par les cadres de la Banque afin de faciliter l'intégration des nouvelles recrues.

L'Académie de Formation a assuré des actions de formation interne, touchant un effectif de 947 employés et portant sur les domaines de la sécurité du système d'information, l'Assurance, le Bancaire Etranger, ...

947 collaborateurs ont participé à des séminaires internes.

125 cadres ont bénéficié de séminaires externes, regroupant essentiellement les séminaires en inter-entreprises.

125 collaborateurs ont participé à des séminaires externes.

Accueil de 2.311 stagiaires au sein des différentes structures de la Banque

Courant l'année 2023, la BNA a poursuivi ses efforts à offrir une véritable expérience d'insertion à la vie professionnelle en accueillant 2.311 stagiaires au sein de ses différentes structures.

Des sessions de formation ont été organisées dans le cadre du projet d'adoption des normes IFRS au niveau des états financiers consolidés du Groupe BNA.

Un programme de formation organisé autour des normes IFRS

Recrutement

La BNA a poursuivi la concrétisation de son programme de recrutement lancé en 2022 par l'intégration au mois de Janvier 2023 de 109 nouveaux talents répartis entre les services centraux et le réseau.

Ce programme vise à rajeunir la pyramide des âges de la Banque et à pallier aux départs à la retraite constatés depuis des années.



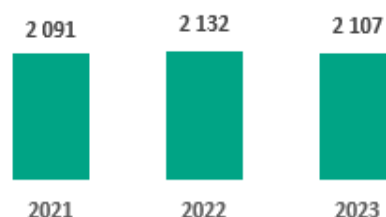
Mobilité interne

La BNA favorise la mobilité interne en tant que moyen d'enrichissement et de diversification des parcours professionnels de ses collaborateurs. Dans ce cadre, 65 employés ont bénéficié d'un redéploiement courant l'année 2023.

Effectif au 31.12.2023

Au 31.12.2023, l'effectif de la BNA s'est établi à 2.107 collaborateurs contre 2.132 au 31.12.2022.

Evolution de l'effectif



RAPPORT ANNUEL 2023

07

METIERS DE LA BANQUE

07 | METIERS DE LA BANQUE

ACTIVITE COMMERCIALE

Accompagnement des agriculteurs

Confirmant sa position en tant que premier pourvoyeur de crédits agricoles, la BNA a consolidé sa contribution dans la mise en œuvre de la politique de l'Etat visant à promouvoir le développement du secteur agricole.

En coordination avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, la Banque a accompagné les initiatives régionales à travers l'organisation de journées portes ouvertes dans différentes régions afin d'apporter le soutien nécessaire aux agriculteurs dans le cadre de la conduite des choix nationaux en matière de souveraineté alimentaire.

120 MD ont été alloués par la BNA au secteur de la céréaliculture, dont plus de 51 MD en faveur des petits agriculteurs.

Les équipes métiers de la Banque ont été mobilisées afin de faciliter l'accès des agriculteurs aux financements, de leur expliquer les procédures de rééchelonnement des dettes après la sécheresse qui a affecté la production agricole, et d'apporter le conseil et l'expertise nécessaires aux exploitants pour mieux garantir la réussite de la campagne agricole 2023-2024.

Offre Agricole

JINENE

Dans le cadre de ses orientations stratégiques en faveur du secteur agricole, la BNA a lancé un nouveau produit « Compte Investissement Agricole JINENE » qui permet aux clients de bénéficier, après une phase d'épargne, d'un crédit d'Investissement Agricole à des taux préférentiels et des conditions avantageuses.



Financement du secteur oléicole

La Banque a apporté un soutien financier exceptionnel au secteur oléicole, consolidant ainsi les efforts de l'Etat qui visent à encourager la production et l'exportation de l'huile d'olives.

Dans ce cadre, les financements pour la campagne oléicole 2023-2024 se sont élevés à 280 MD au 31.12.2023.

Offre aux Tunisiens Résidents à l'Etranger

La BNA reste toujours à l'écoute de ses clients Tunisiens Résidents à l'Etranger en mettant à leur disposition une panoplie de produits et services avec des conditions préférentielles.

Offre TWENSA



Un produit de financement adapté aux besoins et spécificités de l'activité agricole des Tunisiens Résidents à l'Etranger permettant :

- ✓ L'acquisition d'un terrain agricole ;
- ✓ La concrétisation d'un projet agricole en Tunisie.



Une solution de financement des investissements immobiliers à des conditions avantageuses et des taux préférentiels permettant :

- ✓ L'acquisition, la construction ou l'aménagement d'un logement ;
- ✓ L'achat d'un terrain immobilier.

La durée maximale de remboursement du crédit est fixée à 15 ans pour l'acquisition et la construction d'un logement ou l'achat d'un terrain.

Pour les crédits d'aménagement d'un logement, la durée de remboursement est de 12 ans.



Outre les produits d'épargne et les formules de placement en dinars, une gamme complète et diversifiée de produits de placement en dinars convertibles ou en devises a été lancée par la Banque, permettant aux Tunisiens Résidents à l'Etranger de fructifier leurs économies et de dynamiser leurs capitaux en alliant sécurité, rentabilité et liquidité.

Produits de Bancassurance

Dans le cadre de la poursuite du développement de sa gamme de produits de Bancassurance, la BNA a renforcé les synergies avec sa filiale d'assurances AMI par le lancement d'un nouveau produit « Assurance Vie Epargne Individuelle », qui permet au client de disposer d'une réserve d'épargne pour financer ses projets ou constituer un capital au fil des années, pouvant servir à compléter les revenus notamment à l'âge de la retraite.

Modernisation du réseau d'agences

Visant à améliorer davantage la relation client, cinq agences ont été aménagées et renouvelées avec une refonte totale en harmonie avec la nouvelle charte architecturale.

Les travaux d'aménagement des agences de Hajeb layoun, Gafsa, Testour, Beni Khalled et Tataouine, ont permis de créer des espaces plus accueillants et confortables avec un design moderne à la hauteur des attentes de la clientèle.

MONETIQUE

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation de plusieurs projets liés à l'activité monétique qui ont permis l'amélioration de l'activité d'émission et d'affiliation.

Ces projets sont :

- La mise en place de la solution Backoffice de gestion de paiement mobile ;
- L'amélioration des services E- Commerce destinés aux clients relevant du segment Corporate par la mise à leurs dispositions des WEB service pour la consultation et la réconciliation ;
- L'accompagnement de certaines relations dans le projet de paiement monétique intégré via TPE ;
- La migration des cartes Epargne Access CIB vers la nouvelle carte Nationale WHITE ;

Outre le renouvellement de 11 GABs, la BNA s'est aussi dotée de 4 nouveaux GABs, portant ainsi son parc GABs à 223.

GESTION DES DONNEES

Courant l'année 2023, la BNA a entamé les travaux de conception d'un Data Warehouse. Cette plateforme permet de centraliser, exploiter et consolider les données à partir des différentes sources d'information internes de la Banque visant ainsi à créer un système d'aide à la décision.

BANCAIRE ETRANGER

Dans le cadre de mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion des titres de Commerce Extérieur par la Banque Centrale de Tunisie, la BNA a entamé les travaux ciblant une mise à niveau des flux actuels liés à la domiciliation et une intégration des nouveaux flux, dont ceux relatifs au règlement financier et à l'apurement.

SYSTEME D'INFORMATION

Dans le cadre de la poursuite de la réalisation de ses objectifs stratégiques, la BNA a continué ses investissements dans la technologie et l'évolution de son système d'information et ce, afin d'accélérer sa transformation digitale et d'offrir des applications métiers de plus en plus performantes et plus adaptées.

En 2023, la BNA a avancé dans les travaux de mise en place des projets de la feuille de route SI qui s'articulent autour de plusieurs axes dont notamment :

■ Axe Risque :

Poursuivre l'amélioration du dispositif de gestion des risques à travers :

- La révision de la délégation de pouvoir ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce qui permet de repérer de manière proactive les signes potentiels de défaillance liées à la relation et d'anticiper toute migration vers une classe supérieure ;
- La mise en place de la « Watchlist » ayant pour objectif la surveillance de la qualité des créances afin d'éviter leurs migrations et d'anticiper les actions correctives nécessaires visant à réduire les créances classées.
- La mécanisation de certains processus ayant trait à la fonction risque et l'entame des travaux de mise en place d'un SI Décisionnel qui permettra entre autres de mieux suivre les indicateurs de risque.

■ Axe Satisfaction Client :

La satisfaction des clients est au cœur des priorités de la BNA. En effet de nouvelles offres ont été développées afin de mieux répondre aux attentes des clients de la banque, et une nouvelle plateforme digitale a été mise en place, permettant de faciliter le développement et la réactivité au marché digital tout en offrant un meilleur niveau de sécurité.

RAPPORT ANNUEL 2023

08

RESPONSABILITE
SOCIETALE ET
ENVIRONNEMENTALE

08 | RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Banque citoyenne, la BNA place sa démarche RSE au cœur de ses objectifs et consolide sa volonté d'agir non seulement au développement économique et social, mais aussi en faveur du pays et des générations futures.

ENTREPRENEURIAT

En 2023, la BNA a continué à se positionner comme un acteur majeur du système entrepreneurial en Tunisie, en apportant son soutien pour l'accompagnement et l'encadrement des initiatives de création d'emploi et le développement régional via sa participation à divers événements.

▪ Salon de l'Entrepreneuriat RIYEDA 2023

Réaffirmant son engagement aux jeunes entrepreneurs, la BNA a été un partenaire actif de la 10ème édition du Salon de l'Entrepreneuriat « Riyeda », un événement réunissant plusieurs acteurs de l'écosystème pour échanger autour de leurs expériences et proposer des solutions concrètes aux jeunes entrepreneurs tunisiens.

En apportant son soutien à cet événement, la BNA consolide davantage sa démarche d'encadrement, d'assistance et d'accompagnement en faveur des porteurs de projets.

▪ Entrepreneuriat Agricole

✓ Salon de Pêche, de l'Agriculture et de la Richesse Animale

Fidèle à sa vocation de soutien à l'agriculture, la BNA a participé aux Salons de Pêche, de l'Agriculture et de la Richesse Animale organisés à Jendouba et à Bizerte.

Ces événements se sont intéressés aux productions végétales, à la mécanisation et à la valorisation des produits agricoles ainsi qu'aux problématiques du secteur agricole en Tunisie.

Par sa participation à ces salons, la BNA partage avec ses clients sa culture d'entrepreneuriat et consolide davantage sa stratégie de proximité, d'encadrement, d'assistance et d'accompagnement des agriculteurs.

✓ Organisation des journées portes ouvertes pour les grandes cultures

Des journées portes ouvertes sur les prêts saisonniers pour les grandes cultures ont été organisées en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche à Bizerte et à Siliana.

En marge de ces journées, des accords-cadres ont été signés entre la banque et les représentants des centres de collecte des céréales, pour financer les petits agriculteurs.

EDUCATION, A CHANCES EGALES



Fidèle à son engagement en faveur de l'éducation, la BNA a poursuivi ses initiatives de soutien à la jeunesse tunisienne visant à défendre le droit à l'éducation dans des conditions acceptables et à chance égale.

▪ Réhabilitation d'une salle à l'école primaire Tamaiez sis à Nabeul

La BNA a édifié courant l'année 2023 une nouvelle salle à l'école primaire Tamaiez sise à Nabeul afin de favoriser le bien-être des élèves et des enseignants.

La BNA aspire, à travers cette initiative, à assurer un cadre propice à l'apprentissage à la jeunesse tunisienne, tout en se référant à l'objectif de développement Durable 4- Education de qualité.

▪ Réhabilitation de l'école Hamed -Kairouan

La BNA a édifié pour le compte des enfants de la région de la délégation de Hamed - Gouvernorat de Kairouan, une école primaire dans le but de contribuer à assurer la formation des élèves de la zone, de lutter contre l'abandon scolaire et de favoriser leur réinsertion dans la vie scolaire.

▪ Transport des écoliers dans les zones rurales

La BNA a renouvelé son adhésion au programme « Fatma » pour le transport des écoliers dans les milieux ruraux par la prise en charge des frais de transport de 1500 écoliers dans des conditions acceptables.

CROISSANCE VERTE

Dans le cadre du respect de ses engagements en faveur de la transition énergétique et écologique en Tunisie, la BNA a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoproduction d'une partie de besoins électriques de 22 agences.

Ces installations, raccordées au réseau électrique Basse Tension de la STEG, vont être équipées de systèmes de monitoring installés au niveau de l'espace d'accueil de chaque agence BNA, permettant ainsi la sensibilisation des visiteurs sur l'importance de cette démarche et la vulgarisation de la culture de la transition énergétique via le déploiement des énergies renouvelables.

La BNA a aussi installé une centrale photovoltaïque implantée au niveau du dépôt d'archives de la banque situé à El Fejja. L'énergie produite par cette centrale est destinée à la consommation en électricité du dépôt d'archives de la Banque et d'une partie du siège Social.

RAPPORT ANNUEL 2023

09

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

09 | CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

CONFORMITE ET SECURITE FINANCIERE

En 2023, la BNA a veillé à consolider son dispositif de Lutte Anti-Blanchiment (LAB), par la mise en œuvre de plusieurs mesures visant à renforcer ses procédures, ses applicatifs et son organisation ; notamment à travers :

■ **L'évaluation des risques** : la BNA a régulièrement évalué, tout au long de l'année 2023, les risques liés au blanchiment d'argent. Cette évaluation a permis de prendre en compte les changements de l'environnement réglementaire, les nouvelles techniques en matière de blanchiment d'argent et les caractéristiques spécifiques des clients.

En outre, la BNA a participé au projet de cartographie des risques de non-conformité entamé au niveau du secteur.

■ **La formation continue** : La banque a veillé à former son personnel sur les dernières méthodes de blanchiment d'argent, les réglementations mises à jour et les meilleures pratiques en matière de LAB. Cette sensibilisation du personnel est cruciale pour maintenir un niveau élevé de vigilance.

■ **La mise à jour des politiques et des procédures** : L'année 2023 s'est caractérisée par une révision et mise à jour des politiques et des procédures de LAB pour garantir leur pertinence et leur efficacité. Dans ce cadre, un corpus procédural alignant les meilleures pratiques a été mis à disposition de tout le personnel.

■ **L'utilisation de la technologie** : La BNA a mis en place une solution technologique avancée basée sur un système de surveillance des transactions afin de détecter rapidement les activités inhabituelles. Le logiciel de détection, l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'analyse de données ont contribué à renforcer la capacité de la banque à surveiller des modèles de transactions, les montants inhabituels ou les schémas de comportement suspect.

■ **La Collaboration avec les autorités compétentes** : La Banque a établi des partenariats solides avec les organismes de régulation et les organismes d'application de la loi. Cette collaboration efficace a permis de partager des informations cruciales sur les menaces potentielles.

■ **La Sensibilisation des clients** : La BNA a communiqué de manière proactive avec ses clients sur les politiques et procédures de la banque en matière de LAB en les sensibilisant sur l'importance de fournir des informations précises.

■ **La Culture de conformité** : La Banque a fait en sorte que la conformité soit une priorité organisationnelle en encourageant une culture de conformité qui valorise la diligence et la responsabilité.

L'amélioration continue du dispositif de LAB est essentielle pour rester en conformité avec les réglementations et atténuer les risques de blanchiment d'argent. La BNA a pu être proactive dans l'identification et la gestion des risques tout en restant flexible pour s'adapter aux changements dans l'environnement opérationnel.

— GESTION DES RISQUES

■ Risques de Crédit

En 2023, la BNA a accordé une attention particulière au dispositif de gestion des risques et ce, moyennant la mise en place d'une stratégie de résolution des NPL's qui fixe les options de résolution à adopter et le niveau des NPL's que la Banque prévoit atteindre. Cette stratégie fera l'objet de mise à jour régulière en fonction des réalisations et de l'évolution des procédures de recouvrements de la Banque.

Un plan opérationnel a été élaboré pour la mise en œuvre de cette stratégie sur la période 2023-2026.

En application de l'article 37 de la circulaire BCT N°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, une charte de Risques a été approuvée par le Comité des Risques définissant ainsi ses attributions, sa composition et ses règles de fonctionnement.

■ Risques opérationnels

En 2023, les travaux relatifs aux risques opérationnels ont été axés autour de :

- La poursuite de l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels pour certaines structures ;
- L'actualisation des cartographies des risques opérationnels déjà recensés ;
- La gestion des incidents des risques opérationnels ;
- L'élaboration et la validation de la politique d'appétence pour le risque opérationnel conformément à la circulaire BCT N°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ;
- La revue et l'actualisation de la politique de management des risques opérationnels ;
- Le suivi de l'audit réglementaire de la sécurité du système d'information ;
- La veille technologique en sécurité du système par la prise en charge et le suivi des recommandations du CERT Bancaire et de l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité ;
- La sensibilisation sur la sécurité SI et le Plan de Continuité d'Activité.

AUDIT INTERNE

Le programme d'activité de la Direction de l'Audit Interne est arrêté annuellement par la Direction Générale et soumis pour approbation au Comité d'Audit.

Durant l'année 2023, des missions ont été effectuées couvrant essentiellement les structures centrales, la sécurité du système d'information, les enquêtes et le suivi des missions d'audit.

RAPPORT ANNUEL 2023

10

LA BNA EN CHIFFRES

10 | LA BNA EN CHIFFRES

RESSOURCES

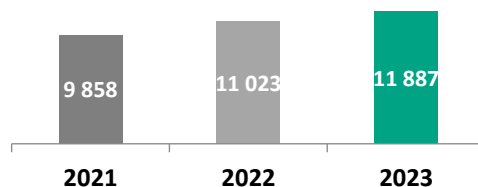
• DEPOTS

A fin 2023, les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une nette progression de 7,8% (+864 MD), totalisant 11.887 MD contre 11.023 MD au 31.12.2022.

Cette évolution a résulté essentiellement :

- d'une progression de 7,8 % (+289 MD) des Dépôts à Vue et Autres Sommes dues à la clientèle pour atteindre un encours de 3.973 MD ;
- d'une hausse de 8,5% (+308 MD) des dépôts d'épargne, totalisant 3.923 MD ;
- et d'un accroissement de 7,2% (+267 MD) des dépôts à terme, pour s'établir à 3.991 MD.

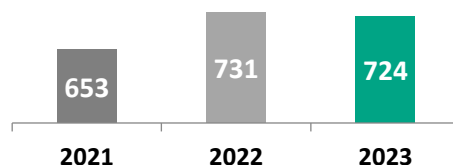
Dépôts de la clientèle (en MD)



• EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est établi à 724 MD au 31.12.2023 contre 731 MD à fin 2022.

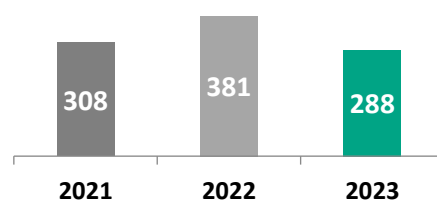
Emprunts et Ressources Spéciales (en MD)



➤ EMPRUNTS OBLIGATAIRES

L'encours brut des emprunts obligataires émis a totalisé 288 MD au titre de l'exercice 2023 contre 381 MD à fin 2022.

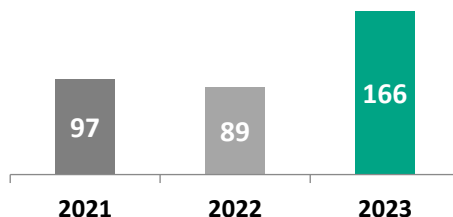
Emprunts Obligataires (en MD)



➤ RESSOURCES EXTERIEURES

Les ressources extérieures se sont inscrites en hausse de 86,3% revenant de 89 MD en 2022 à 166 MD au 31.12.2023.

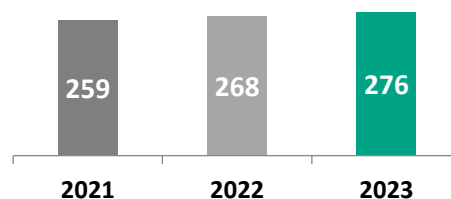
Ressources Extérieures (en MD)



➤ RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires se sont établies à 276 MD au 31.12.2023 contre 268 MD à fin 2022.

Ressources Budgétaires (en MD)

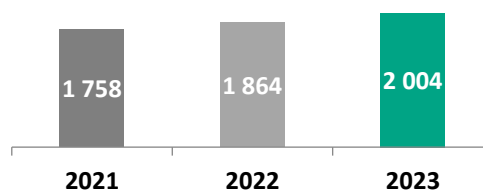


CAPITAUX PROPRES

Le volume des capitaux propres de la BNA, avant affectation du résultat de l'exercice, s'est inscrit en hausse de 7,5% atteignant 2.004 MD au 31.12.2023 contre 1.864 MD en 2022.

La consolidation des fonds propres a permis à la banque durant ces derniers exercices d'afficher un ratio de solvabilité et un Tier-One nettement supérieurs aux normes prudentielles.

Capitaux Propres (en MD)



	Seuil règl.	2021	2022	2023
Ratio de solvabilité	10%	19,91%	19,75%	21,45%
Tier One	7%	15,88%	15,62%	17,78%

➤ Rachat d'actions

Le rachat d'actions propres est matérialisé au niveau de la BNA par un contrat de régulation mis en place à partir du 22/11/2021.

Cadre juridique :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2021 a autorisé le Conseil d'Administration de la Banque Nationale Agricole à acheter et à revendre ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché, conformément à l'article 19 de la loi-94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 Août 1999 et au règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- La décision du conseil d'administration du 27 Août 2021.
- L'AGO du 29 Avril 2022 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 29 Mai 2023 a renouvelé l'autorisation de rachat.

Situation des actions propres :

En 2023, deux opérations ponctuelles ont été réalisées sur le titre BNA, dans le but d'apporter un certain équilibre à la situation de l'offre sur l'action BNA.

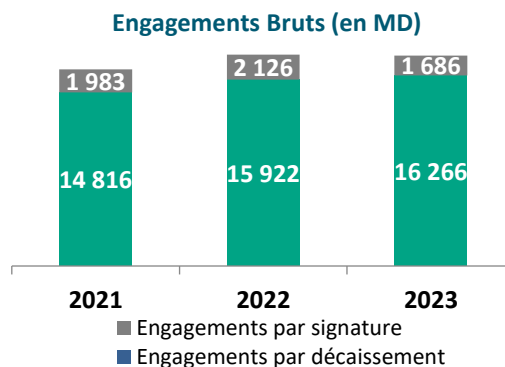
Mois	QTE	MONTANT	CMP
Février	2 150	18 275	8,500
Septembre	3 100	23 008	7,422
Total	5 250	41 283	7,863

EMPLOIS

• ENGAGEMENTS

Au titre de l'exercice 2023, l'encours des engagements bruts par décaissement de la BNA s'est établi à 16.266 MD au 31.12.2023 contre 15.922 MD à fin 2022, enregistrant une progression de 2,2%.

L'encours des engagements par signature s'est établi à 1.686 MD en 2023 contre 2.126 MD à fin 2022.



➤ DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS

✓ Financement de la production agricole

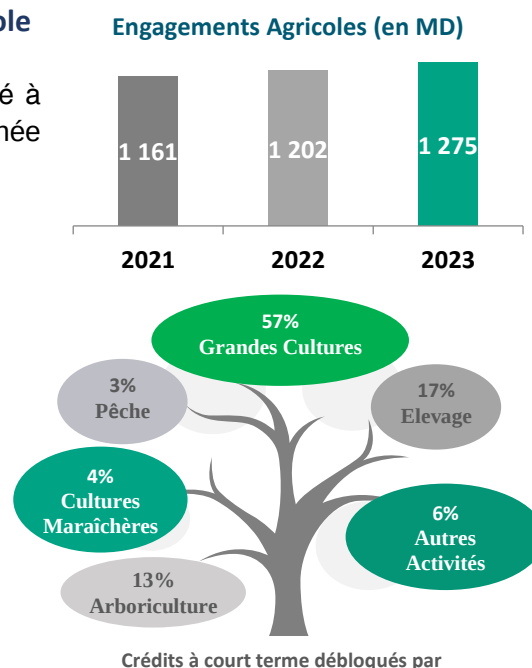
L'encours brut des engagements agricoles s'est situé à 1.275 MD au 31.12.2023 contre 1.202 MD une année auparavant, soit une hausse de 6%.

En matière de financement de la campagne agricole, les déblocages de crédits à court terme ont totalisé 211 MD au 31.12.2023 contre 146 MD à fin 2022.

Ces crédits ont accaparé 81% du montant débloqué et ont servi à financer différentes spéculations : 57% des crédits de cultures saisonnières ont été alloués aux grandes cultures, 17% à l'élevage, 13% à l'arboriculture et 4% aux cultures maraîchères.

Les concours destinés au financement des investissements à moyen et long terme ont totalisé 49 MD à fin 2023.

Ainsi, le volume global des déblocages des crédits à la production agricole s'est situé à 260 MD au titre de l'exercice 2023 contre 211 MD à fin 2022.



✓ Crédits Commerciaux, Industriels et de Services

L'encours brut des engagements commerciaux et industriels par décaissement a enregistré une progression de 1,8% atteignant 14.991 MD au 31.12.2023 contre 14.719 MD en 2022.

• PORTEFEUILLE TITRES

➤ PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 152 MD au 31.12.2023 contre 179 MD à fin 2022.

➤ PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'encours brut du portefeuille d'investissement s'est établi à 5.709 MD à fin 2023 contre 4.453 MD une année auparavant, enregistrant une hausse de 28,2%.

✓ Titres de participation

En 2023, la valeur brute du portefeuille titres de participation s'est située à 255 MD, soit le même niveau qu'une année auparavant.

✓ Titres participatifs

A fin 2023, les titres participatifs de la BNA se sont maintenus à une valeur brute de 75 MD.

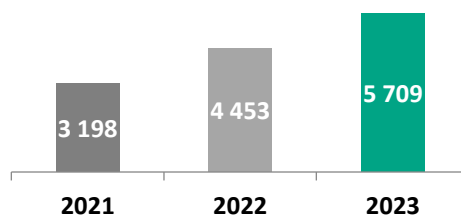
✓ Bons de Trésor Assimilables d'investissement

La valeur brute des BTA s'est inscrite en hausse de 26% atteignant 4.157 MD au 31.12.2023, résultant essentiellement des nouvelles souscriptions pour une valeur de 857 MD.

✓ Fonds gérés

L'encours brut des fonds gérés a enregistré une progression de 13,9%, totalisant 507 MD en 2023 contre 445 MD au titre de l'année 2022.

Portefeuille d'investissement (en MD)



— RÉSULTATS DE LA BANQUE

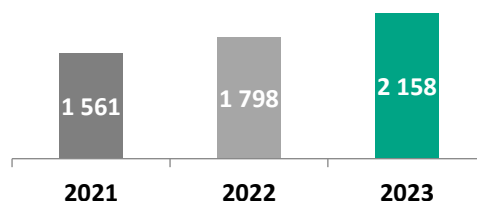
• PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2023, les produits d'exploitation bancaire ont atteint 2.158 MD au 31.12.2023 contre 1.798 MD en 2022, enregistrant une progression de 20%.

Cette évolution a résulté principalement :

- d'un accroissement de 19,7% (+ 259 MD) des intérêts sur les opérations de crédits à la clientèle, totalisant 1.573 MD ;
- d'une progression de 105 MD des revenus du portefeuille d'investissement atteignant 350 MD ;
- et d'une baisse de 3,7% (-5,6 MD) des commissions en produits totalisant 145 MD .

Produits d'exploitation bancaire (en MD)



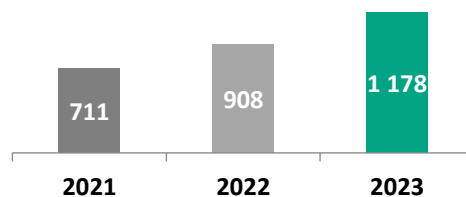
• CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le volume des charges d'exploitation s'est situé à 1.178 MD au 31.12.2023 contre 908 MD en 2022, soit une hausse de 29,7%.

Cette évolution provient essentiellement :

- d'une hausse de 126 MD des intérêts servis sur les opérations de trésorerie ;
- et d'une progression de 139 MD des intérêts servis sur les dépôts de la clientèle.

Charges d'exploitation bancaire (en MD)



• PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque s'est inscrit en hausse de 10,1%, atteignant 980 MD en 2023 contre 890 MD au 31.12.2022.

• CHARGES DE FONCTIONNEMENT

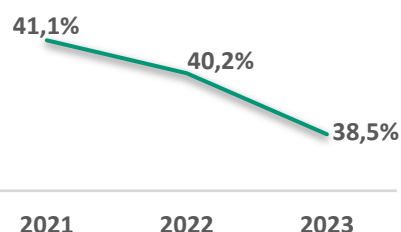
Le volume des charges de fonctionnement s'est établi à 362 MD au 31.12.2023 contre 343 MD en 2022, soit une augmentation de 5,5%.

Cette évolution a résulté principalement d'une hausse de 6,1% des charges du personnel totalisant 267 MD à fin 2023 contre 252 MD en 2022.

Quant aux charges générales d'exploitation, elles se sont établies à 95 MD au 31.12.2023 contre 92 MD à fin 2022, soit une hausse de 3,9%.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation poursuit son trend baissier pour se situer à 38,5% au 31.12.2023 contre 40,2% en 2022.

Coefficient d'exploitation



• RÉSULTATS

✓ Affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

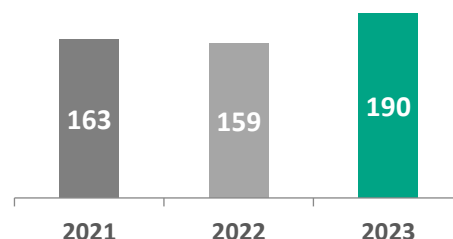
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- Les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, les sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

✓ Résultat Net au 31.12.2023

Au titre de l'exercice 2023, le résultat net a atteint 190 MD contre 159 MD à fin 2022.

Résultat Net (en MD)



INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI'S)

ACTIVITE

U : MD

	2019	2020	2021	2022	2023
Total Bilan	13 015	14 422	16 909	19 307	20 469
Dépôts de la clientèle	8 537	8 778	9 858	11 023	11 887
DAV et autres sommes	2 491	2 984	3 431	3 685	3 973
Epargne	2 840	3 109	3 340	3 615	3 923
DAT	3 205	2 685	3 087	3 723	3 991
Emprunts et ressources spéciales	624	657	653	731	724
Portefeuille Titres Commercial & Inv	1 660	1 873	3 231	4 674	5 918
Encours des crédits Bruts à la clientèle	11 852	13 611	14 816	15 922	16 266
Provisions	1 031	1 230	1 430	1 457	1 710
Encours des crédits nets à la clientèle	10 447	11 925	12 845	13 830	13 793

RÉSULTAT

U : MD

	2019	2020	2021	2022	2023
Marge d'intermédiation	406	426	474	456	446
Commissions Nettes	123	142	156	143	139
Revenus du Portefeuille Titres	125	122	220	291	395
Chiffre d'Affaires	1 325	1 390	1 561	1 798	2 158
PNB	654	690	850	890	980
Charges Opératoires	290	289	349	357	377
Résultat Net	123	102	163	159	190

CAPITAUX PROPRES

U : MD

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	320	320	320	320	320
Réserves	1 038	1 162	1 233	1 346	1 455
Dotation Etat	43	43	43	43	43
Résultat de la Période	123	102	163	159	190
Total Capitaux Propres	1 523	1 626	1 758	1 864	2 004

RISQUE

	2019	2020	2021	2022	2023
Tx Créances Classées (hors FB)	15,37%	15,80%	15,63%	15,78%	19,49%
Taux de couverture (hors FB)	63,64%	66,07%	69,85%	67,40%	64,81%

RATIOS REGLEMENTAIRES

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de solvabilité	18,16%	19,80%	19,91%	19,75%	21,45%
Tier One	14,41%	15,40%	15,88%	15,62%	17,78%

RAPPORT ANNUEL 2023

11

PERSPECTIVES D'AVENIR

11 | PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans une conjoncture économique qui sera marquée par une légère amélioration de la croissance économique en Tunisie, la BNA continue à mobiliser l'ensemble de ses ressources pour atteindre les objectifs assignés.

Les efforts de la BNA courant l'année 2024 seront axés sur :

- Le soutien du secteur agricole et la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'Etat ;
- La consolidation des efforts de collecte des dépôts faiblement rémunérés pour une meilleure maîtrise du coût des ressources ;
- Le renforcement de la fonction recouvrement afin de réduire le taux des créances classées et d'améliorer la rentabilité de la banque ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne afin de garantir la conformité ;
- L'expansion du réseau et la poursuite des travaux d'aménagement et de rénovation des agences ;
- La poursuite des projets menés par la banque visant l'optimisation des processus afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et par conséquent l'expérience Client ;
- Le développement des compétences du personnel de la Banque en mettant à leur disposition les formations nécessaires et l'enrichissement de la plateforme E-learning ;

RAPPORT ANNUEL 2023

12

ETATS FINANCIERS
INDIVIDUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2023

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	242 678	206 983	35 695	17,2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	63 722	72 662	(8 940)	(12,3%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 792 934	13 830 495	(37 561)	(0,3%)
a- Comptes débiteurs		2 171 597	1 989 768	181 829	9,1%
b- Autres concours à la clientèle		11 130 772	11 375 242	(244 470)	(2,1%)
c- Crédits sur ressources spéciales		366 579	340 300	26 279	7,7%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	144 055	172 626	(28 571)	(16,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	5 774 174	4 501 699	1 272 475	28,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	141 814	143 513	(1 699)	(1,2%)
AC7 - Autres actifs	4.7	309 331	379 216	(69 885)	(18,4%)
Total des actifs		20 468 708	19 307 194	1 161 514	6,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 058 727	748 768	309 959	41,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8%
a- Dépôts à vue		3 150 268	2 926 456	223 812	7,6%
b- Autres dépôts et avoirs		8 736 718	8 096 634	640 084	7,9%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	723 675	730 723	(7 048)	(1,0%)
a- Emprunts matérialisés		298 939	394 332	(95 393)	(24,2%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		424 736	336 391	88 345	26,3%
PA5 - Autres passifs	4.12	757 659	734 475	23 184	3,2%
Total des passifs		18 464 425	17 443 145	1 021 280	5,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 455 069	1 345 763	109 306	8,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 339)	(4 588)	249	5,4%
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	442	525	(83)	(15,8%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	190 013	159 251	30 762	19,3%
Total des Capitaux propres		2 004 283	1 864 049	140 234	7,5%
Total des capitaux propres et passifs		20 468 708	19 307 194	1 161 514	6,0%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 445 525	1 368 476	77 049	5,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		552 112	423 818	128 294	30,3%
b- En faveur de la clientèle		813 258	864 503	(51 245)	(5,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	475 072	778 577	(303 505)	(39,0%)
Débiteurs par accreditifs export devises		57 691	15 193	42 498	279,7%
Débiteurs par accreditifs import devises		417 381	763 384	(346 003)	(45,3%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)
Total des passifs éventuels		5 732 425	6 020 207	(287 782)	(4,8%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
Crédits notifiés non utilisés		397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	2 832	-	-
a- Participations non libérées		2 832	2 832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		400 416	485 368	(84 952)	(17,5%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%
Total des engagements reçus		9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 617 138	1 355 887	261 251	19,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		6 122	3 216	2 906	90,4%
b- Opérations avec la clientèle		1 573 428	1 314 469	258 959	19,7%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		37 588	38 202	(614)	(1,6%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	145 462	151 077	(5 615)	(3,7%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 362	45 898	(536)	(1,2%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	349 624	245 038	104 586	42,7%
Total produits d'exploitation bancaire		2 157 586	1 797 900	359 686	20,0%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 170 994)	(900 318)	(270 676)	30,1%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(432 862)	(307 153)	(125 709)	40,9%
b- Opérations avec la clientèle		(698 177)	(558 860)	(139 317)	24,9%
c- Emprunts et ressources spéciales		(39 097)	(33 559)	(5 538)	16,5%
d- Autres intérêts et charges		(858)	(746)	(112)	15,0%
CH2 - Commissions encourues		(6 673)	(7 762)	1 089	(14,0%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 177 667)	(908 080)	(269 587)	29,7%
Produit Net Bancaire		979 919	889 820	90 099	10,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(293 672)	(287 125)	(6 547)	2,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(10 959)	(2 102)	(8 857)	421,4%
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 049	832	217	26,1%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(267 022)	(251 743)	(15 279)	6,1%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(95 163)	(91 579)	(3 584)	3,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 300)	(14 134)	(1 166)	8,2%
Résultat d'exploitation		298 852	243 969	54 883	22,5%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	19	235	(216)	91,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(97 071)	(84 953)	(12 118)	14,3%
Résultat des activités ordinaires		201 800	159 251	42 549	26,7%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	(11 787)	-	(11 787)	-
Résultat net de l'exercice		190 013	159 251	30 762	19,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 879 867	1 625 659	254 208	15,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 204 927)	(888 546)	(316 381)	(35,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(347 097)	(1 345 528)	998 431	72,4%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		889 401	1 148 062	(258 661)	(22,5%)
Titres de placement		(1 320)	(2 132)	812	38,1%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(275 433)	(272 325)	(3 108)	(1,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 200)	(293 591)	289 391	98,6%
Impôt sur les bénéfices		(91 381)	(67 736)	(23 645)	(34,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	848 381	(130 266)	978 647	751,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		330 439	243 205	87 234	35,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 256 269)	(1 253 892)	(2 377)	(0,2%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(13 601)	(9 779)	(3 822)	(39,1%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(939 431)	(1 020 466)	81 035	7,9%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(41)	(3 357)	3 316	(98,8%)
Emission d'emprunts		-	150 002	(150 002)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(92 303)	(77 735)	(14 568)	(18,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		88 139	4 336	83 803	1932,7%
Dividendes versés		(51 195)	(50 772)	(423)	(0,8%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(55 400)	22 474	(77 874)	(346,5%)
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités					
		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités					
		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(146 450)	(1 128 258)	981 808	87,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période					
		(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période					
	7.4	(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)

RAPPORT ANNUEL 2023

13

NOTES AUX ETATS
FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2023
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service. La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole. La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 776 487	23 882 435	7,46%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 030 209	40 151 045	12,55%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 175 361	75 876 805	23,71%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 338 726	16 693 630	5,22%
RACHAT ACTIONS PROPRES	530 083	2 650 415	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96- 112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2023

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 14.400 mDT dont 349 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 11.984 mDT et 2.068 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application de la loi n° 13-2023 du 11 décembre 2023 relative à la loi de finances pour l'année 2024, une taxe conjoncturelle a été instauré au profit du budget de l'État pour les années 2024 et 2025 au taux de 4% sur les bénéfices, due par les banques, établissements financiers et entreprises d'assurance et de réassurance. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 11.094 mDT.

En outre, la loi sus indiquée, prévoit la création d'un fonds national pour la réforme de l'éducation nationale. Ce fonds est financé, entre autres, par le biais d'un prélèvement de 0,25% sur les bénéfices des banques. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 693 mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 242.678 mDT au 31/12/2023 contre 206.983 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 35.695 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Intérêts à percevoir	27	10	17	170,0%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
Total	242 678	206 983	35 695	17,2%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2023 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2023, un ratio de liquidité de 221,64%.

	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de liquidité	221,64%	176,51%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	.	3 951	-	-
Total	(3 951)	.	3 951	-	-

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 63.722 mDT au 31/12/2023 contre 72.662 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 8.940 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	7 190	17 751	(10 561)	(59,5%)
Comptes courants & autres créances	7 189	17 751	(10 562)	(59,5%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
B - Créances sur les établissements financiers	56 732	59 687	(2 955)	(5,0%)
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
Total brut	63 922	77 438	(13 516)	(17,5%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
Total net	63 722	72 662	(8 940)	(12,3%)

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	7 189	1	-	-	-	7 190
Comptes courants & autres créances	7 189	-	-	-	-	7 189
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	42 001	7 990	2 741	4 000	-	56 732
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
Total au 31 décembre 2023	49 190	7 991	2 741	4 000	-	63 922
Total au 31 décembre 2022	59 078	1 138	10 111	7 111	-	77 438

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	7 190	7 190
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	56 732	56 732
Total brut au 31 décembre 2023	-	-	-	63 922	63 922
Total brut au 31 décembre 2022	-	-	-	77 438	77 438

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	.	4 576	-	(200)
Total	(4 776)	.	4 576	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.792.934 mDT contre 13.830.495 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 37.561 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 150 727	1 076 864	73 863	6,9%
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 990 889	14 718 975	271 914	1,8%
Comptes débiteurs	2 172 035	1 965 567	206 468	10,5%
Autres concours à la clientèle	12 279 038	12 269 700	9 338	0,1%
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	509 976	444 450	65 526	14,7%
Produits constatés d'avance	(73 640)	(70 080)	(3 560)	(5,1%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
Encours brut	16 266 143	15 921 565	344 578	2,2%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 709 701)	(1 456 837)	(252 864)	(17,4%)
Provisions sur créances classées	(1 002 539)	(860 937)	(141 602)	(16,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(375 134)	(60 497)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
Intérêts et agios réservés	(762 967)	(634 233)	(128 734)	(20,3%)
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	-	(541)	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 473 209)	(2 091 070)	(382 139)	(18,3%)
Encours net	13 792 934	13 830 495	(37 561)	(0,3%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 780	56 060
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	68 206	69 125
Total	123 986	125 185

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(860 937)	(215 912)	74 310	-	(1 002 539)
Provisions additionnelles	(375 134)	(99 050)	38 553	-	(435 631)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
Total	(1 456 837)	(365 727)	112 863	-	(1 709 701)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	665 109	119 509	160 228	177 306	28 574	1 150 727
Engagements bruts commerciaux et industriels	4 629 050	6 074 877	1 400 229	2 361 760	524 973	14 990 889
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	123 986	-	-	-	-	123 986
Total au 31 décembre 2023	5 418 686	6 194 386	1 560 458	2 539 066	553 547	16 266 143
Total au 31 décembre 2022	4 637 776	6 530 979	1 440 332	2 681 539	630 939	15 921 565

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	142 086	-	-	16 124 057	16 266 143
Provisions sur créances à la clientèle	-	-	-	(1 709 701)	(1 709 701)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(762 967)	(762 967)
Total brut au 31 décembre 2023	142 086	-	-	13 651 389	13 792 934
Total brut au 31 décembre 2022	127 159	-	-	13 703 336	13 830 495

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2023	31/12/2022
Créances éligibles au refinancement	130 829	4 254 460	4 385 289	4 360 613
Créances non éligibles au refinancement	434 719	8 024 578	8 459 297	8 458 408
Total	565 548	12 279 038	12 844 586	12 819 021

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	31/12/2022	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2023
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 142 065	639 880	(314 962)	100 401	(126 363)	1 441 021
Total	1 142 065	639 880	(314 962)	100 401	(126 363)	1 441 021

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2023, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 21,45% et un ratio Tier One de 17,78%.

	Seuil régl.	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de solvabilité	10%	21,45%	19,75%
Tier One	7%	17,78%	15,62%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
Total créances courantes	13 805 404	14 473 787	13 725 917	14 390 546	-	-	(6 100)	(7 375)
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 230 541	2 728 941	2 905 496	2 419 932	(1 393 289)	(1 223 134)	(704 391)	(561 128)
Total créances classées	3 649 331	3 009 452	3 322 555	2 695 996	(1 470 023)	(1 255 463)	(738 287)	(611 924)
Total créances en mDT	17 454 734	17 483 238	17 048 472	17 086 542	(1 470 023)	(1 255 463)	(744 387)	(619 299)
Taux des créances classées	20,91%	17,21%	19,49%	15,78%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés	60,51%	62,05%	64,81%	67,40%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
Particuliers					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
Total Classes 0 & 1	13 429 408				271 531

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 60.497 mDT par rapport au 31/12/2022 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2023 des dotations complémentaires pour un montant de 99.050 mDT et des reprises pour un montant de 38.553 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	24 449	12 471	11 978

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des	Dont engagements des sociétés					
	Entreprises publiques	Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 994	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 144.055 mDT au 31/12/2023 contre 172.628 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 28.573 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 174.050 mDT au 31/12/2022 à 145.883 au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	31/12/2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation /Reprise	Reclassement	31/12/2023
I- Titres de placement	3 419	1 004	29	290	4 742
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	1	634	-	-	635
Valeurs brutes	1	634	-	-	635
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	939	(316)	-	290	913
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(208)	(316)	-	290	(234)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	2 479	686	29	-	3 194
Valeurs brutes	3 421	686	-	-	4 107
Provisions	(942)	-	29	-	(913)
II- Titres de transactions	169 209	(1 728)	(28 167)	-	139 314
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	169 209	(1 728)	(28 167)	-	139 314
Bons du trésor	174 050	-	(28 167)	-	145 883
Créances et dettes rattachées	(4 841)	(1 728)	-	-	(6 569)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	172 628	(724)	(28 138)	290	144 055

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessible, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 5.774.174 mDT au 31/12/2023 contre 4.501.699 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
Valeur brute au 31/12/2023	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Valeur au 1er janvier	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Acquisitions / souscriptions	390	-	351 000	6 000	72 750	-	856 958	1 287 098
Cessions / Remboursement	-	-	(20 074)	-	(10 756)	-	-	(30 830)
Créances rattachées	171	5 555	25 620	-	30 674	15	144 544	206 579
Provisions au 31 décembre 2023	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Provisions au 1er janvier	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Dotations	(5 871)	-	-	(1 076)	(12 247)	-	-	(19 194)
Reprises	4 144	-	-	45	4 045	-	-	8 234
Valeur nette au 31/12/2023	194 325	80 555	656 797	58 977	460 075	21 920	4 301 524	5 774 174
Valeur brute au 31/12/2022	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Créances rattachées	575	6 755	11 525	-	25 181	15	135 363	179 414
Provisions au 31/12/2022	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Valeur nette au 31/12/2022	196 066	81 755	311 776	54 008	400 790	21 920	3 435 385	4 501 699

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	97 130	96 740	390	0,4%
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 536	254 146	390	0,2%

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions	Valeur nette au 31/12/2023
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(24 114)	74 694
SIMPAR	38,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	75	390	-	465	(85)	380
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	26,33%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 444	390	-	139 834	(24 468)	115 366
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 602)	4 816
CAP Bank	0,00%	-	-	-	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(1 286)	27 326
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(5 888)	34 142
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 548)	1 507
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 527)	1 154
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(919)	179
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(375)	351
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 914)	2 790
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(227)	73
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	(146)	2 107
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-

TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(164)	36
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(69)	131
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(74)	25
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(83)	351
STB	0,02%	208	-	-	208	(88)	120
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	-	-	65 579	(20 932)	44 647
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAT DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		254 146	390	-	254 536	(60 382)	194 155
Créances rattachées							170
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 146	390	-	254 536	(60 382)	194 325

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession	Encours brut 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	(239)	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	(94)	(156)	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	(130)	(30)	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	(160)	(32)	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	(2 527)	-	5 439	(4 421)	1 018

Fonds géré 13	2009	20 000	(1 388)	-	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	(2 703)	-	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	(30)	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(320)	-	3 900	(2 966)	934
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	(565)	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	(200)	-	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	(2 400)	-	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(6 056)	2 944
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(708)	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 997)	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(305)	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(134)	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(240)	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(497)	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Total (net de provisions)		580 857	(10 756)	(1 991)	507 210	(77 809)	429 399
Créances rattachées							30 676
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		580 857	(10 756)	(1 991)	507 210	(77 809)	460 075

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2023 à 77.809 mDT, soit une variation nette de 8.202 mDT par rapport au 31/12/2022, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2023, de dotations complémentaires pour un montant de 12.247 mDT et de reprises pour un montant de 4.045 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 323.780 mDT et des amortissements et des provisions de 181.966 mDT soit une valeur nette de 141.814 mDT contre 143.513 mDT au 31/12/2022, ce qui représente environ 0,69% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	38 488	2 745		-	41 233
Logiciels	37 394	2 697	-	248	40 339
Logiciels en cours	1 094	48	-	(248)	894
Amortissements	(33 351)	(2 939)		-	(36 290)
Logiciels	(33 351)	(2 939)	-	-	(36 290)
Total net (1)	5 137	(194)		-	4 943
Immobilisations corporelles	271 691	61 376		(50 520)	282 547
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	101 037	98	-	2 858	103 993
Agencements, aménagements et installations	74 739	822	-	295	75 856
Matériel de transport	4 812	1 673	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	72 090	3 315	-	-	75 405
Immobilisations en cours	8 023	4 948	-	(3 153)	9 818
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(131 811)	(12 362)		-	(144 173)
Constructions	(35 666)	(1 911)	-	-	(37 577)
Agencements, aménagements et installations	(37 726)	(5 005)	-	-	(42 731)
Matériel de transport	(2 823)	(718)	-	-	(3 541)
MMB et Matériel Informatique	(55 596)	(4 728)	-	-	(60 324)

Dépréciations	(1 503)	.	-	(1 503)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	-	(322)
Constructions en cours	(197)	-	-	(197)
Autres immobilisations	(89)	-	-	(89)
Total net (2)	138 377	49 014	.	(50 520)
Total général (1)+(2)	143 513	48 820	.	(50 520)
				141 814

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 309.331 mDT au 31/12/2023 contre 379.216 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	143 906	227 734	(83 828)	(36,8%)
Débiteurs divers	4 124	5 057	(933)	(18,4%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	.	-
Etat, impôts & taxes	72 205	56 420	15 785	28,0%
Impôts exigibles - Actif	10 713	4 745	5 968	125,8%
Commissions de gestion à percevoir	31 211	27 926	3 285	11,8%
Ajustements devises actifs	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 741	6 057	684	11,3%
Charges payées d'avance	470	6 071	(5 601)	(92,3%)
Comptes d'attente actifs	635	922	(287)	(31,1%)
Comptes de régularisation	4 840	107 374	(102 534)	(95,5%)
Comptes monétiques	726	1 014	(288)	(28,4%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	.	-
Comptes liés à la compensation actifs	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Affaires litigieuses & remises égarées	25 078	23 640	1 438	6,1%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 998	691	1 307	189,1%
Produits à recevoir	440	463	(23)	(5,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre-Fort	(948)	(948)	.	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(37 521)	25	0,1%
Autres	165 425	151 482	13 943	9,2%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	72 700	73 616	(916)	(1,2%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postes	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%
Dépôts et cautionnements	177	177	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Autres comptes d'actif	89	1 445	(1 356)	(93,8%)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
Total Net	309 331	379 216	(69 885)	(18,4%)

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2023
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(1 259)	1 284	-	(37 496)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	.	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	25 529	-	-
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(8 969)	.	-	(15 124)
Total des provisions	(69 266)	(10 228)	26 813	-	(52 681)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 897
Total	79 869	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	11 270
Total	25 533	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
Total	25 533	-

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
Total	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.058.727 mDT au 31/12/2023 contre 748.768 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 309.959 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 056 581	745 987	310 594	41,6%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
Total	1 058 727	748 768	309 959	41,4%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes à vue	15 975	22 040	(6 065)	(27,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 269	1 941	328	16,9%
Total	1 058 727	748 768	309 959	41,4%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	15 975	-	-	-	-	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	-	2 269	-	-	-	2 269
Total	15 975	1 042 752	-	-	-	1 058 727

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	15 975	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 023 499	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	16 984	16 984
Intérêts à payer	-	-	-	2 269	2 269
Total	-	-	-	1 058 727	1 058 727

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.886.986 mDT au 31/12/2023 contre 11.023.090 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 863.896 mDT, soit un taux d'accroissement de 7,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts en dinars	11 083 086	10 266 510	816 576	8,0%
Dépôts à vue en dinars	2 686 824	2 507 272	179 552	7,2%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 040 144	1 771 162	268 982	15,2%
Certificats de dépôt en dinars	1 422 000	1 418 500	3 500	0,2%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	730 115	58 957	8,1%
Dépôts en devises	750 395	677 568	72 827	10,7%
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
Dettes rattachées	53 505	79 012	(25 507)	(32,3%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 002)	(31 215)	(65,0%)
Total	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 343 829	1 341 851	2 170 721	226 685	-	11 083 086
Dépôts en devises	452 178	112 312	154 290	31 615	-	750 395
Dettes rattachées	-	53 505	-	-	-	53 505
Total	7 796 007	1 507 668	2 325 011	258 300	-	11 886 986

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	241 261	58 000	-	10 783 825	11 083 086
Dépôts en devises	-	-	-	750 395	750 395
Dettes rattachées	-	-	-	53 505	53 505
Total	241 261	58 000	-	11 587 725	11 886 986

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 723.675 mDT au 31/12/2023 contre 730.723 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	298 939	394 332	(95 393)	(24,2%)
Emprunts obligataires	288 207	380 510	(92 303)	(24,3%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	10 732	13 822	(3 090)	(22,4%)
Ressources spéciales (*)	424 736	336 391	88 345	26,3%
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
Total	723 675	730 723	(7 048)	(1,0%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	31 626	11 589		255 724	298 939
Emprunts obligataires	28 931	11 166	-	248 110	288 207
Intérêts à payer emprunts obligataires	1 073	423	-	9 236	10 732
Ressources spéciales	-	-		424 736	424 736
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	148 172	148 172
Ressources budgétaires	-	-	-	275 717	275 717
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	847	847
Total	31 626	11 589		680 460	723 675

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 973

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 757.659 mDT au 31/12/2023 contre 734.475 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 23.184 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Etat, impôts et taxes	40 551	37 454	3 097	8,3%
Impôts sur les sociétés	97 071	86 609	10 462	12,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 898	12 983	131,2%
Organismes sociaux	52 988	52 718	270	0,5%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	.	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	14 333	13 404	929	6,9%
Produits perçus d'avance	8 923	9 658	(735)	(7,6%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	.	-
Autres comptes de régularisation passifs	49 182	74 790	(25 608)	(34,2%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	.	-
Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	36 960	15 757	21 203	134,6%
Comptes Etatiques créditeurs	894	899	(5)	(0,6%)
Créditeur divers	66 838	42 773	24 065	56,3%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an / Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	625	682	(57)	(8,4%)
Provisions pour passifs et charges	52 204	31 915	20 289	63,6%
Provisions pour passifs et charges	644	-	644	-
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	8 942	8 528	414	4,9%
Provisions pour risque fiscal et social	5 699	-	5 699	-
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	-	-
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 821	2 751	1 070	38,9%
Provisions sur engagement par signature	31 854	19 392	12 462	64,3%
Total	757 659	734 475	23 184	3,2%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 8.942 mDT contre 8.528 mDT au 31/12/2022.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
- Taux d'actualisation financière	:	9,5%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes
	:	78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.004.283 mDT au 31/12/2023 contre 1.864.049 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 140.234 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Replactions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	487 540	28 000	-	-	-	-	-	515 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	495 791	80 000	-	-	-	-	-	575 791
Actions propres	(4 588)	-	-	(41)	290	-	-	(4 339)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	45 489	-	-	-	-	-	1 306	46 795
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	525	51 251	(51 335)	-	-	-	1	442
Résultat net de l'exercice	159 251	(159 251)	-	-	-	190 013	-	190 013
Total	1 864 049	-	(51 335)	(41)	290	190 013	1 307	2 004 283

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Prêts Faps CT Exceptionnels	664	527
Prêts Faps Soins	1 104	998
Prêts Faps MT Mariage	88	118
Prêts Faps Aménagement	516	355
Prêts Faps MT Voiture	873	982
Crédits FAPS LT	29 424	28 052
Liquidité	14 126	14 456
Réserve pour Fonds Social	46 795	45 489

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	190 013	159 251	30 762	16,2%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 574	1 306	268	17,0%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,994	2,493	0,500	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.445.525 mDT au 31/12/2023 contre 1.368.476 mDT au 31/12/2022. Il se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	552 112	423 818	128 294	30,3%
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cessions de créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
b- En faveur de la clientèle	813 258	864 503	(51 245)	(5,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	578 545	533 528	45 017	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 445 525	1 368 476	77 049	5,6%

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires			.	552 112	552 112
b- En faveur de la clientèle	567		.	812 691	813 258
c- En faveur de l'État			.	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	567		.	1 444 958	1 445 525

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 475.072 mDT au 31/12/2023 contre 778.577 au 31/12/2022. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	387	-	-	416 994	417 381
Crédits documentaires Export	-	-	-	57 691	57 691
Total	387	-	-	474 685	475 072

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	19 706	15 549	4 157	26,7%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	179 258	216 994	(37 736)	(17,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	179 258	216 994	(37 736)	(17,4%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
Total	397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)				19 706	19 706
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	19 706	19 706
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	30 635			148 623	179 258
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	30 635	-	-	148 623	179 258
Crédits de gestion notifiés et non utilisés				198 620	198 620
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	198 620	198 620
Total	30 635			366 949	397 584

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
Total	7 328	4 496	2 832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Garanties reçues des banques	268 817	-	268 817	279 502	(10 685)	(3,8%)
Garanties reçues de l'État	5 980 242	471 203	6 451 445	6 047 906	403 539	6,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	79 486	326 775	406 261	379 094	27 168	7,2%
SOTUGAR	25 937	25 385	51 322	54 097	(2 775)	(5,1%)
FNG	15 140	35 352	50 492	42 684	7 808	18,3%
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	86	86	88	(2)	(2,2%)
Garanties de l'État	5 859 682	83 339	5 943 021	2 716 266	3 226 755	118,8%
Garanties reçues de la clientèle	1 005 431	1 343 040	2 348 471	2 168 201	180 270	8,3%
Garanties Hypothécaires	845 362	1 310 475	2 155 837	1 708 580	447 257	26,2%
Garanties financières	160 069	32 565	192 634	1 243 603	(1 050 969)	(84,5%)
Total	7 254 490	1 814 243	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.617.138 mDT au 31/12/2023 contre 1.355.887 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 122	3 216	2 906	90,4%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	303	(120)	423	352,5%
Opérations avec la clientèle	1 573 428	1 314 469	258 959	19,7%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 635	307 626	(2 991)	(1,0%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 268 793	1 006 843	261 950	26,0%
Autres intérêts et revenus assimilés	37 588	38 202	(614)	(1,6%)
Total	1 617 138	1 355 887	261 251	19,3%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 145.462 mDT au 31/12/2023 contre 151.077 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions en produits sur opérations monétaires	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions en produits sur location de coffres forts	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 965	25 380	(1 415)	(5,6%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions en produits diverses	23 808	23 615	193	0,8%
Total	145 462	151 077	(5 615)	(3,7%)

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.362 mDT au 31/12/2023 contre 45.898 mDT au 31/12/2022 soit une régression de 536 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 394	4 335	10 059	232,0%
Intérêts nets sur bons de trésor	14 394	4 335	10 059	232,0%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(95)	312	(407)	(130,4%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	191	83	108	130,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	30	262	(232)	(88,5%)
Gains nets sur opérations de change	31 063	41 251	(10 188)	(24,7%)
Résultat sur opérations de change	27 761	34 763	(7 002)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
Total	45 362	45 898	(536)	(1,2%)

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 349.624 mDT au 31/12/2023 contre 245.038 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 312	196 090	74 222	37,9%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	1 475	892	583	65,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 018	1 828	190	10,4%
Revenus des titres de participation Autres	4 894	4 645	249	5,4%
Revenus des titres participatifs	7 168	6 365	803	12,6%
Revenus des obligations	41 564	18 319	23 245	126,9%
Revenus des fonds gérés	22 193	16 899	5 294	31,3%
Total	349 624	245 038	104 586	42,7%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.170.994 mDT au 31/12/2023 contre 900.318 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 30,1%. Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(432 863)	(307 153)	(125 710)	40,9%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 836)	(296 801)	(132 035)	44,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	167,5%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	(62,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	(87,1%)
Opérations avec la clientèle	(698 177)	(558 859)	(139 318)	24,9%
Intérêts sur comptes à vue	(63 479)	(67 167)	3 688	(5,5%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	34,5%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(377 882)	(300 804)	(77 078)	25,6%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(39 097)	(33 559)	(5 538)	16,5%
Autres intérêts et charges assimilés	(857)	(747)	(110)	14,7%
Total	(1 170 994)	(900 318)	(270 676)	30,1%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 293.672 mDT au 31/12/2023 contre 287.125 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6.547 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(310 895)	(248 717)	(62 178)	25,0%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(215 913)	(167 833)	(48 080)	28,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(99 050)	(84 574)	(14 476)	17,1%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	10,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	50 349	31 189	19 160	61,4%
Reprise de provisions additionnelles	19 408	16 485	2 923	17,7%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	43 107	223 915	(180 808)	(80,7%)
Pertes sur créances cédées et radiées	(47 998)	(241 329)	193 331	(80,1%)
Autres créances passées en pertes	(6 671)	(1 887)	(4 784)	253,5%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	5 173	3 192	1 981	62,1%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	4 467	20 227	(15 760)	(77,9%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	488,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	2 509	537	1 972	367,2%
Dotation nette pour risques et charges	17 223	(38 408)	55 631	(144,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(19 066)	(39 553)	20 487	(51,8%)
Reprises de provisions pour risques et charges	36 289	1 145	35 144	3069,3%
Total	(293 672)	(287 125)	(6 547)	2,3%

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023 contre une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(5 870)	(991)	(4 879)	492,3%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(12 247)	(6 633)	(5 614)	84,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(1 076)	(503)	(573)	113,9%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	4 144	1 220	2 924	239,7%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 045	2 378	1 667	70,1%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	45	1 443	(1 398)	(96,9%)
Total	(10 959)	(2 102)	(8 857)	421,4%

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 267.022 mDT au 31/12/2023 contre 251.743 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Salaires	(185 751)	(172 396)	(13 355)	7,7%
Charges sociales et fiscales	(57 517)	(52 390)	(5 127)	9,8%
Autres charges du personnel	(18 191)	(15 364)	(2 827)	18,4%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 634)	(10 927)	6 293	(57,6%)
Charges sur congés à payer	(929)	(666)	(263)	39,5%
Total	(267 022)	(251 743)	(15 279)	6,1%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 95.163 mDT au 31/12/2023 contre 91.579 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 3,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(92 243)	(86 745)	(5 498)	6,3%
Loyers et charges locatives	(2 883)	(2 148)	(735)	34,2%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(6 794)	(9 136)	2 342	(25,6%)
Primes d'assurances	(1 445)	(1 218)	(227)	18,6%
Impôts et taxes	(5 566)	(4 790)	(776)	16,2%
Fournitures de bureau	(3 786)	(2 608)	(1 178)	45,2%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 951)	(2 377)	(574)	24,1%
Missions et réceptions	(567)	(593)	26	(4,4%)
Dons et cotisations	(391)	(220)	(171)	77,7%
Jetons de présence	(398)	(494)	96	(19,4%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 256)	(2 094)	(162)	7,7%
Travaux exécutés par des tiers	(8 625)	(6 325)	(2 300)	36,4%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 769)	(2 913)	144	(4,9%)
Frais de publicité	(5 070)	(5 720)	650	(11,4%)
Transports et déplacements	(9 365)	(8 319)	(1 046)	12,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(741)	(583)	(158)	27,1%
Documentation centrale	(1 108)	(1 009)	(99)	9,8%
Frais de contrôle médical	(177)	(353)	176	(49,9%)
Frais de formation et d'inscription	(943)	(1 329)	386	(29,0%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(25 314)	(24 618)	(696)	2,8%
Contribution sociale de solidarité	(11 094)	(9 898)	(1 196)	12,1%
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 920)	(4 834)	1 914	39,6%
Total	(95 163)	(91 579)	(3 584)	3,9%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 19 mDT au 31/12/2023 contre un gain de 235 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	52	284	(232)	(81,7%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(24)	(30)	6	20,0%
Total	19	235	(216)	(91,9%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(11 094)	-	(11 094)	-
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	(693)	-	(693)	-
Total	(11 787)	-	(11 787)	-

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 848.381 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 674.940 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 347.097 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 889.401 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 275.433 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 4.200 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 939.431 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 330.439 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.256.269 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 13.601 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de 55.400 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 92.303 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 88.139 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 51.195 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023 :

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	94 567	107 047	(12 480)	(11,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	9 190	19 078	(9 888)	(51,8%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(14 729)	(13 923)	(806)	(5,8%)
Liquidités en devises :	141 299	100 914	40 385	40,0%
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
Emprunts en dinars	(5 056 499)	(4 921 246)	(135 253)	(2,7%)
Emprunts en devises	(17 049)	(6 115)	(10 934)	(178,8%)
Placements inférieurs à 3 mois	145 882	174 050	(28 168)	(16,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023	(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)

8- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit:

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	14 400	349	14 052
Total	14 400	349	14 052

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 283.197 mDT, réparti comme suit :

Encours au			
RELATION	LIBELLE	Statut	31/12/2023
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	75 000
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	65 369
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	869
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	3 500
SIVIA	Compte de Placement	FILIALE	1 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	3 409
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	11 750
Total			283 197

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1.533 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2023.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 170)	1 530
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(651)	3 349
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(6 056)	2 944
Total		23 000	19 105	(10 147)	8 958

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque.

Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 506.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	0
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	-11
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	--	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	--	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	--	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	--	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	--	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Total		506 957	437 205	(66 764)	370 441

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2023 s'élèvent à 3.155 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2023 s'élève à 377 mD ;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2023 en Dinars
Filiales					
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					44 615

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2023, par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.541mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
Total	29 582	12 300	2 800	4 956	4 400	1 600	397	6 152

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 913
Total	14 000	24 349

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2023, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023		Intérêts de l'exercice 2023	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
AGRO-SERVICES	-	623	-	1
TIS	80	-	57	-
BNA CAPITAUX	-	1 474	-	58
LES ŒILLETS	1	-	1	-
SOFINREC	-	1 453	-	-
POS	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	1 014	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOVM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4	-	-
SODET SUD	-	10	-	-
TUNIS-RE	-	5 160	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	-	1 222	-	106
GENERALE DES VENTES	-	41	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2023, un montant de 134.997 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	36 823
LES ŒILLETS	9 180
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MADINA	35 433
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
Total	134 997

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
Total	2 000	3 478

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des risques divers. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
Total			171 895

7- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2023, comme suit :

Partie liée	Solde au	
	Débiteur	Créditeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	7 909

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

RAPPORT ANNUEL 2023

14

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS
INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),
Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 004 283 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 190 013 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 762 600 KDT (soit 81,69% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 266 143 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 710 242 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 762 967 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 5 774 174 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan (28,21% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 31% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation de capital (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 8 des états financiers indique que la Banque fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la Banque à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la Banque au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes



RAPPORT ANNUEL 2023

15

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023***Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),***

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	14 400	348	14 052
Total en KDT	14 400	348	14 052

2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2023, d'un montant global de 72 750 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750
Total en KDT		72 750	72 750

3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 274 038 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	44 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	4 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	65 369
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	869
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	3 500
SIVIA	Compte de placement	Filiale	1 500
GEVE	Compte de placement	Entreprise associée	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
Total en KDT			274 038

4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 171 895 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	15 395
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
Total en KDT			171 895

5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2023, s'élève à 4 722 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2023, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieures, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1er mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2023.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 274 724 KDT au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent 2 765 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2023, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2023.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total desdites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2023, s'élève à 24 449 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1er juin 2022 auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1 533 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 4 488 KDT.

9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7 459 KDT.

10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la	Loyer HT 2023
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total en DT					36 497

11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2023, un solde cumulé (net de provisions) de 8 958 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscriptio	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provision	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(6 056)	2 944
Total en KDT		23 000	19 105	(10 147)	8 958

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1er octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 506 957 KDT (dont un montant de 72 750 KDT confié en 2023 au titre de l'exercice 2022). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provision	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 292
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	19 695
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	29 866
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	24 503
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	-	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
Total en KDT		506 957	437 205	(66 764)	370 441

Au cours de l'exercice 2023, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 155 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2023. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provision	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

13) Conventions conclues avec Placement obligataire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 377 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01/02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
Tunis Re	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI Assurances	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF Participations BNA	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
Total en KDT	29 582	12 300	2 800	4 956	4 400	1 600	397	6 151

16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit (en KDT) :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Intérêts 2023
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2023
Tunis Re	6 000	10 435
AMI Assurances	8 000	13 913
Total en KDT	14 000	24 348

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2023
CTAMA Assurances	2 000	3 478
Total en KDT	2 000	3 478

18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2023		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
Agro-Services	-	623	-	1
TIS	80	-	57	-
BNA Capitaux	-	1 474	-	58
Les Œillets	1	-	1	-
SOFINREC	-	858	-	-
Placement Obligataire SICAV	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	943	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOVIM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF Participations BNA	-	4	-	-
SODET Sud	-	10	-	-
Tunis Re	-	5 160	-	-
AMI Assurances	-	5 277	-	106
GEVE	-	41	-	-
Total en KDT	2 081	19 456	573	178

19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 127 259 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours au 31/12/2023
SIMPAR	36 823
Les Cèllets	10 576
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MEDINA	26 299
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
Total en KDT	127 259

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) *Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général*

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

2) *Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjointes*

Les deux Directeurs Généraux Adjointes de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 428 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	350 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	78 750
Total en DT	428 750

4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général (du 01/01 au 30/04/2023)		DGA Exploitation (DG par intérim)		DGA Support & Transformation Digitale	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	283 805	-	443 070	53 035	488 149	53 035
Avantages postérieurs à l'emploi	75 268	-	19 863	-	26 824	-
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	339 733	-	-	-	-	-
Total en DT	698 806	-	462 933	53 035	514 973	53 035

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes



RAPPORT ANNUEL 2023

16

ACTIVITE DU
GROUPE BNA EN
2023

15 | ACTIVITE DU GROUPE BNA EN 2023

LES FILIALES FINANCIERES

▪ BNA CAPITAUX

BNA Capitaux est une société d'intermédiation en bourse, créée en 1995. Son capital social est de 5 MD.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	6 551	9 100	38,9%
REX	1 726	3 844	122,7%
Résultat net	1 977	4 120	108,4%
Div/action en D	17,8	40	124,7%

Les revenus de la société sont passés de 6.551 mD à 9.100 mD, enregistrant une hausse de 39% touchant principalement les Commission de placement d'emprunt.

Le résultat d'exploitation a ainsi marqué une hausse de 123%, passant de 1.726 mD en 2022 à 3.844 mD en 2023.

Le résultat net marque une nette amélioration pour passer de +1.977 mD à + 4.120 mD en 2023.

L'actif net passe ainsi à 19,5 MD au 31/12/2023, soit 3,9x le capital social.

Ce résultat a permis de distribuer un dividende de 40%.

▪ SOIVM SICAF

La SOIVM SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe, créée en 1993. Son capital social s'élève à 4 MD.

Elle gère un portefeuille de titres cotés de plus de 4,7 MD outre les placements financiers et monétaires d'environ 2,2 MD.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	385	451	17,1%
REX	265	351	32,5%
Résultat net	263	349	32,7%

Les revenus 2023 ont augmenté de 17%, se situant à 451 mD.

Le résultat d'exploitation et le résultat net ont marqué une amélioration nette de l'ordre de 32,5% pour se situer respectivement à +351 mD et +349 mD.

L'actif net passe ainsi à 6,9 MD au 31/12/2023, soit 1,7x le capital social.

▪ SICAR INVEST

La SICAR INVEST est une société d'investissement à capital risque, créée en 1997. Son capital social s'élève à 10 MD.

Elle gère également pour le compte de tiers (Groupe BNA, Fonds de l'Etat, Groupes privés) des Fonds à capital investissement d'un encours global qui a dépassé les 500 MD (517 MD contre 454 MD fin 2022).

Les réalisations de l'année 2023 ont été marquées par :

- L'approbation de 12 projets pour un montant de 22,8 MD contre 20 projets pour un montant de 52,3 MD en 2022.
- Les décaissements de 7 MD répartis sur 10 lignes pour un ticket moyen de 0,7 MD contre 40 MD répartis sur 14 lignes pour un ticket moyen de 2,8 MD en 2022.
- Des sorties pour 19 MD contre 31 MD en 2022.

En mD	2022	2023	Var en %
Produits d'exploit.	6 296	5 947	-5,5%
REX	2 391	1 995	-16,6%
Résultat net	1 589	1 995	25,6%

L'exercice 2023 enregistre une légère baisse de 5,5% au niveau des produits d'exploitation pour se situer à 5,9 MD.

Le résultat d'exploitation, accuse une baisse de 17% sous l'effet de constatations de provisions pour risques et charges, tout en demeurant excédentaire pour environ +2 MD.

Le résultat net affiche une amélioration de 26%, totalisant +2 Millions de dinars.

▪ S.P.B

La SICAF PARTICIPATIONS BNA est une société d'investissement à capital fixe, créée en 2003. Son capital social est de 500 mD.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	76	94	23,7%
REX	51	70	37,3%
Résultat net	50	69	38,0%

Les revenus, composés essentiellement de dividendes, sont en amélioration de 24%, passant de 76 mD en 2022 à 94 mD en 2023.

Suivant la même trajectoire, le REX et le résultat net s'établissent à environ +70 mD.

▪ SOFINREC

La SOFINREC est une société de recouvrement de créances, créée en 2001. Son capital social est de 13,8 MD.

Les recouvrements encaissés en 2023 s'élèvent à 9,6 MD contre 9,4 MD en 2022, soit une légère hausse de 2% ;

Les revenus de recouvrement marquent une amélioration de 13 % pour se situer à 7,5 MD en 2023.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	6 646	7 509	13,0%
REX	1 839	2 450	33,2%
Résultat net	1 299	1 422	9,5%
Dividende/action en D	0,2	0,2	0,0%

Les charges d'exploitation baissent de 1,8%, totalisant les 4.973 mD.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 33,2%, pour s'établir à +2.450 mD.

Le résultat net est en hausse de 9,5 % passant de +1.299 mD en 2022 à +1.422 mD en 2023.

Ce résultat a permis de distribuer un dividende de 4%.

▪ PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

La société Placement Obligataire Sicav est une société d'investissement à capital variable créée en 1996.

Il s'agit d'un OPCVM de distribution de type obligataire.

L'actif net de POS s'est accru de 8,4% en 2023, pour totaliser à 242 MD.

En mD	2022	2023	Var en %
Actif net	223 067	241 771	8,4%
Revenus	17 728	18 193	2,6%
Résultat net	15 621	16 399	5,0%
Div/action en D	5,881	6,728	14,4%
Rendement	5,69%	6,50%	14,2%

Les revenus des placements ont totalisé 18 MD, soit une hausse de 2,6%.

Le résultat net s'établit à +16,4 MD, soit une hausse de 5%.

La valeur liquidative de l'action a clôturé l'année à 108,262 D et ce, après détachement d'un dividende de 5,881 D permettant ainsi d'afficher un rendement annuel de 6,5% contre 5,69% en 2022 et 6,15% pour le rendement annuel moyen des OPCVM Obligataires de la place.

Le dividende 2023 est fixé à 6D,728 par action.

▪ SICAV BNA

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable créée en 1993.

Il s'agit d'un OPCVM de distribution de type mixte.

Son actif net s'est accru de 17,9% en 2023, pour atteindre une taille de 2.951 mD.

En mD	2022	2023	Var en %
Actif net	2 503	2 951	17,9%
Revenus	165	202	22,4%
Résultat net	245	201	-18,0%
Div/action en D	3,243	4,403	35,8%
Rendement	11,02%	8,21%	-25,5%

Les revenus des placements ont totalisé 202 mD, marquant une hausse de 22,4%.

Le résultat net a enregistré une baisse de 18% pour s'établir à 201 mD.

Quant à La valeur liquidative, elle a clôturé l'année 2023 à 112,008 D et, ce après détachement d'un dividende de 3,243D, marquant ainsi la 2ème performance de la place des SICAV mixtes, soit 8,21% contre 11,02% en 2022 et 7,9% pour le TUNINDEX.

Le dividende 2023 est fixé à 4D,403 par action.

— LE GROUPE IMMOBILIER

▪ SIMPAR

La Société immobilière et de participations est une société de promotion immobilière, créée en 1973. Son capital social est de 5,5 MD.

Les stocks s'élèvent à 56 MD au 31/12/2023 contre 50 MD au 31/12/2022.

Quant au portefeuille participations, il enregistre une valeur nette comptable de 9,5 MD au 31/12/2023.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	13 011	11 160	-14,2%
REX	1 608	2 816	75,1%
Résultat net	-2 332	-1 275	45,3%

Les revenus sont passés de 13 MD à 11 MD, soit une baisse de 14 %.

Le résultat d'exploitation a connu une amélioration de 75 % pour se situer à +2,8 MD.

Le résultat net 2023 enregistre un redressement partiel de 1 MD, se situant ainsi à (1,3 MD) contre (2,3 MD) en 2022.

▪ ESSOUKNA

La Société ESSOUKNA est une société de promotion immobilière, créée en 1983. Son capital social est de 5,05 MD.
 La valeur des stocks est de 47 MD au 31/12/2023 contre 46,4 MD au 31/12/2022.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	17 449	6 620	-62,1%
REX	2 244	-1 054	-147,0%
Résultat net	619	-2 864	-562,7%

Malgré des efforts, le facteur cyclicité n'a pas pu être évité et les revenus réalisés ont enregistré une baisse 62% pour atteindre 6,6 MD contre 17,4 MD en 2022.

Le résultat d'exploitation en 2023 se détériore aussi, passant de +2,2 MD à -1,1 MD.

L'exercice s'est soldé par un résultat déficitaire de 2,9 MD contre un bénéfice de 0,6 MD en 2022.

▪ IMMOBILIERE DES ŒILLETS

La société Immobilière des Œillets est une société de promotion immobilière, créée en 1983.

Son capital social est de 900 mD.

Les stocks atteignent 7,0 MD au 31/12/2023 contre 7,5 MD au 31/12/2022.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	5 162	720	-86,1%
REX	1 147	-50	-104,4%
Résultat net	-768	-1 636	-113,0%

Les revenus ont enregistré un net repli, totalisant 720 mD contre 5.162 mD en 2022.

Le résultat d'exploitation et le résultat net se dégradent sensiblement, se situant respectivement à (50 mD) et à (1.636 mD).

▪ EL MADINA

La société « EL MADINA » est une société de promotion immobilière, créée en 1988. Son capital social est de 900 mD.

La valeur des stocks est de 28 MD au 31/12/2023 contre 26,8 MD au 31/12/2022.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	11 096	11 345	2,2%
REX	1 429	1 566	9,6%
Résultat net	-1 978	-2 327	-17,6%

Les revenus totalisent 11,3 MD contre 11,1 MD en 2022, soit une augmentation de 2,2%.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré de 10% en passant à +1.429 mD en 2022 à +1.566 mD en 2023.

Les charges financières ont pesé lourdement sur l'exercice 2023, en totalisant les 4 MD.

Quant au résultat net, il s'est dégradé de 17,6%, passant à (2,3 MD) et ce, sous l'effet du poids des charges financières.

▪ SIVIA

La société « SIVIA » est une société de promotion immobilière, créée en 1980. Son capital est de 1,4 MD.

Les stocks ont clôturé l'exercice 2023 à 28 MD contre 20,8 MD au 31/12/2022.

En mD	2022	2023	Var en %
Revenus	19 393	13 663	-29,5%
REX	3 812	3 714	-2,6%
Résultat net	1 209	91	-92,5%

Les revenus 2023 ont connu une baisse de 29,5 % pour atteindre 13,7 MD contre 19,4 MD en 2022.

Il s'ensuit une légère baisse du résultat d'exploitation, passant de 3,8 MD à 3,7 MD.

Sous l'effet des charges financières et des dotations aux provisions, le résultat net s'est replié tout en restant bénéficiaire, soit + 0,1 MD.

▪ SODET SUD

La Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud est une S.A. créée en mars 2001. Cette société a pour objet l'étude et l'aménagement des zones et stations intégrées dans le sud tunisien.

Le capital social de cette société est passé de 3 MD lors de la constitution à 21,5 MD.

Le projet de la SODET SUD consistant en la création d'une zone touristique et urbaine à Zarzis, est encore en phase d'investissement. En effet, un stock foncier de 73 Ha de terrains a été acquis depuis sa constitution pour les besoins du projet pour une valeur de 13,9 MD.

L'activité de l'exercice 2023 s'est limitée au suivi des affaires courantes en attendant de compléter l'opération de régularisation de la situation foncière des terrains et la prise de décision stratégique sur l'avenir de la société.

En mD	2022	2023	Var en %
REX	-197	-231	-17,3%
Résultat net	-712	-814	-14,3%

Etant précisé que l'absence de revenus est liée au fait que la SODET SUD n'est pas encore entrée en exploitation.

LES SOCIÉTÉS DE SERVICES

▪ AGRO- SERVICES

La société d'études et de prestation de services a été créée en 1991. Son capital social est de 600 mD.

Elle a pour objet l'étude et l'assistance technique dans le secteur agricole. Ainsi que la commercialisation des animaux vivants.

en mD	2022	2023	Var en %
Revenus	3 585	5 091	42,0%
REX	134	225	67,9%
Résultat net	103	243	135,9%
Div/action en D	15,0	-	-100,0%

Les revenus ont enregistré une hausse de 42% par rapport à 2022, pour s'établir à 5.091 mD.

Le REX enregistre une nette amélioration de 68 % en passant de +134 mD à +225 mD en 2023.

L'exercice 2023 affiche ainsi un bénéfice net en hausse de 136 %, se situant à +243 mD.

▪ TIS

La société TIS a été créée en 1991. Son capital social est de 750 mD.

Elle est spécialisée dans la vente et la maintenance de matériel et de solutions informatiques, réseaux et sécurité physique et logique.

En kD	2022	2023	Var en %
Revenus	4 974	6 452	29,7%
REX	-361	236	165,4%
Résultat net	-471	128	127,2%

Les revenus ont enregistré une nette amélioration totalisant 6.452 mD contre 4.974 mD.

Suivant la même tendance, le résultat d'exploitation progresse de 165%, se situant à +236 mD contre une perte de 361 mD en 2022.

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat net bénéficiaire de 128 mD contre une perte de 471 mD en 2022.

RAPPORT ANNUEL 2023

17

ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2023

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	251 611	209 423	42 188	20,1%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	78 945	77 928	1 017	1,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 650 655	13 703 141	(52 486)	(0,4%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	575 564	525 030	50 534	9,6%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	5 467 336	4 219 791	1 247 545	29,6%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	62 211	60 334	1 877	3,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	214 015	216 748	(2 733)	(1,3%)
AC7 - Autres actifs	5.8	3 309 122	3 152 032	157 090	5,0%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		53 499	57 062	(3 563)	(6,2%)
Total des actifs		23 662 958	22 221 489	1 441 469	6,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	1 060 204	756 573	303 631	40,1%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	11 645 724	10 777 282	868 442	8,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	703 587	678 821	24 766	3,6%
PA5 - Autres passifs	5.13	3 876 274	3 652 902	223 372	6,1%
Total des passifs		21 323 167	20 071 667	1 251 500	6,2%
IM - Intérêts Minoritaires		304 250	284 347	19 903	7,0%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Réserves consolidées	5.14	1 508 146	1 380 464	127 682	9,2%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	212 043	169 910	42 133	24,8%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 035 541	1 865 475	170 066	9,1%
Total des capitaux propres et passifs		23 662 958	22 221 489	1 441 469	6,5%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 Décembre 2023
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2023	Var.	%
Passifs Eventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 444 958	1 368 099	76 859	5,6%
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		552 112	423 818	128 294	30,3%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		812 691	864 126	(51 435)	(6,0%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		474 685	777 859	(303 174)	(39,0%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		57 691	15 193	42 498	279,7%
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		416 994	762 667	(345 673)	(45,3%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)
Total des passifs éventuels		5 731 471	6 019 112	(287 641)	-4,8%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	366 949	482 536	(115 587)	(24,0%)
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		366 949	482 536	(115 587)	(24,0%)
HB5 - Engagements sur titres	6.4	2 832	2 832	-	-
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	2 832	-	-
Total des engagements donnés		369 781	485 368	(115 587)	-23,8%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%
Total des engagements reçus		9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 604 527	1 344 514	260 013	19,3%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	142 949	152 791	(9 842)	(6,4%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	58 432	57 056	1 376	2,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	342 259	239 638	102 621	42,8%
Total produits d'exploitation bancaire		2 148 167	1 793 999	354 168	19,7%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 149 007)	(892 689)	(256 318)	(28,7%)
CH2 - Commissions encourues		(20 844)	(23 233)	2 389	10,3%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 169 851)	(915 922)	(253 929)	(27,7%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	68 710	68 303	407	0,6%
Produit Net Bancaire		1 047 026	946 380	100 646	10,6%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(289 787)	(279 655)	(10 132)	(3,6%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(8 080)	(3 488)	(4 592)	(131,7 %)
PR7 - Autres produits d'exploitation		77 931	67 843	10 088	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.9	(313 858)	(295 625)	(18 233)	(6,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(161 904)	(145 027)	(16 877)	(11,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(22 665)	(23 559)	894	3,8%
Résultat d'exploitation		328 663	266 869	61 794	23,2%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 204	4 537	(333)	(7,3%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.10	(745)	(3 445)	2 700	78,4%
Résultat avant impôt		332 122	267 961	64 161	23,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(90 955)	(85 508)	(5 447)	(6,4%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.11	(11 944)	(161)	(11 783)	(7318,6%)
Résultat net de l'exercice		229 223	182 292	46 931	25,7%
Intérêts minoritaires		(17 180)	(12 382)	(4 798)	(38,7%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		212 043	169 910	42 133	24,8%
Résultat après modification comptable, part du groupe		212 043	169 910	42 133	24,8%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 036 592	1 828 837	207 755	11,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 300 988)	(1 008 705)	(292 283)	(29,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(324 840)	(1 362 959)	1 038 119	76,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		886 738	1 093 726	(206 988)	(18,9%)
Titres de placement		(18 120)	80 178	(98 298)	(122,6%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(341 213)	1 955 714	(2 296 927)	(117,4%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		13 033	(2 501 756)	2 514 789	100,5%
Impôt sur les bénéfices		(94 954)	(78 825)	(16 129)	(20,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	859 719	(27 919)	887 638	3179,3%

Activités d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		323 109	237 854	85 255	35,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 298 146)	(1 253 727)	(44 419)	(3,5%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 369)	(12 327)	(4 042)	(32,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(991 406)	(1 028 200)	36 794	3,6%

Activités de financement

Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(41)	(3 357)	3 316	98,8%
Emission d'emprunts		-	123 024	(123 024)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(63 725)	57 577	(121 302)	(210,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		87 281	3 561	83 720	2351,0%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(62 413)	(66 611)	4 198	6,3%
Autres flux de financement		27 527	(75 421)	102 948	136,5%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(11 371)	38 773	(50 144)	(129,3%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		19 386	(122 626)	142 012	115,8%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(123 672)	(1 139 972)	1 016 300	89,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 545 450)	(3 405 478)	(1 139 972)	(33,5%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(4 669 122)	(4 545 450)	(123 672)	(2,7%)

RAPPORT ANNUEL 2023

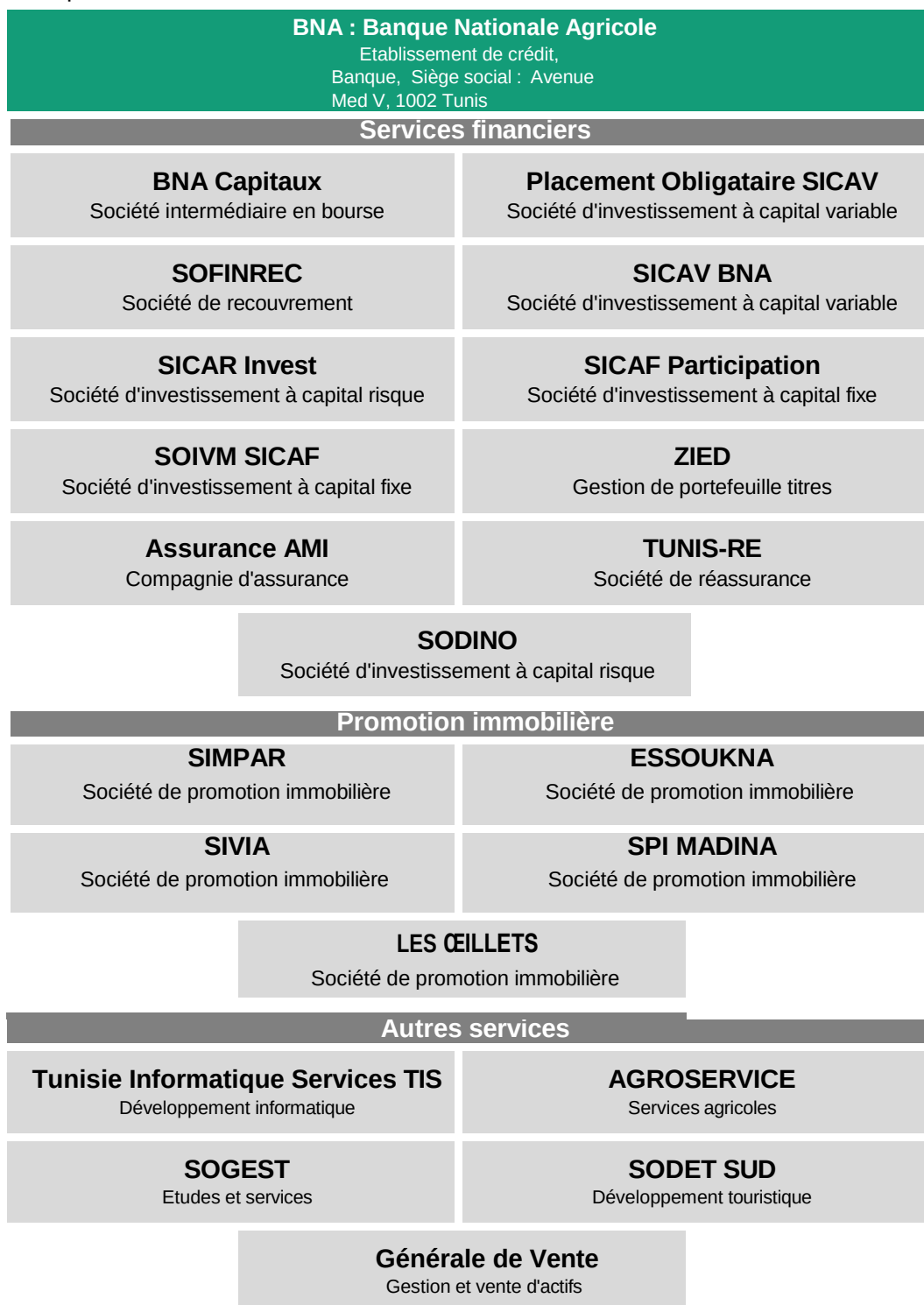
18

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 décembre 2023
 (Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 18 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services. Le Groupe est présenté comme suit :



La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 776 487	23 882 435	7,46%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 030 209	40 151 045	12,55%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 175 361	75 876 805	23,71%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 338 726	16 693 630	5,22%
RACHAT ACTIONS PROPRES	530 083	2 650 415	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96- 2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2023, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt-deux lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 22, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidées".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

❖ **Contreparties publiques**

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

❖ **Particuliers**

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8 Impôts sur le résultat :

-

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2023 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	15%	15%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
AMI	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	15%	15%
ESSOUKNA	15%	15%
SIVIA	15%	15%
SPI MADINA	15%	15%
LES ŒILLETES	15%	15%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	15%	15%
SOGEST	15%	15%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2023

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables remboursables sur 10 ans.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

4-PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 21 entités au 31 décembre 2023 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,172%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,71%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,71%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	77,74%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	80,90%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,16%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,28%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	40,54%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,97%
AMI	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,55%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	53,85%	46,49%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	32,57%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	52,71%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	51,87%
LES CÉILLETS	Intégration globale	100,00%	60,41%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	73,69%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	57,09%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	54,60%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 53,85% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

	% de droits de vote
Actionnaires	
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,01%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	8,56%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.

- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
TOTAL	49 993	3 246	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SOGEST, SODINO, TUNISRE, SPI Madina n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers.

5-NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 251.611 mDT au 31/12/2023 contre 209.423 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42.188 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
Total	251 611	209 423	42 188	20,1%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 78.945 mDT au 31/12/2023 contre 77.928 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1.017 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	22 413	23 017	(604)	(2,6%)
Comptes courants & autres créances	22 412	23 017	(605)	(2,6%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
B - Créances sur les établissements financiers	56 732	59 687	(2 955)	(5,0%)
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
Total brut	79 145	82 704	(3 559)	(4,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
Total net	78 945	77 928	1 017	1,3%

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	22 412	1	-	-	-	22 413
Comptes courants & autres créances	22 412	-	-	-	-	22 412
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	42 001	7 990	2 741	4 000	-	56 732
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
Total brut au 31 décembre 2023	64 413	7 991	2 741	4 000	-	79 145
Total brut au 31 décembre 2022	59 078	6 404	10 111	7 111	-	82 704

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	-	4 576	-	(200)
Total	(4 776)	-	4 576	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.650.655 mDT contre 13.703.141 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 52.486 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 150 727	1 076 864	73 863	6,9%
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 848 805	14 589 812	258 993	1,8%
Comptes débiteurs	2 169 953	1 960 653	209 300	10,7%
Autres concours à la clientèle	12 144 041	12 148 478	(4 437)	(0,0%)
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	504 968	441 425	63 543	14,4%
Produits constatés d'avance	(73 637)	(70 082)	(3 555)	(5,1%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	629 032	621 229	7 803	1,3%

Encours brut	16 753 091	16 413 631	331 657	2,0%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 307 651)	(2 044 077)	(263 574)	(12,9%)
Provisions sur créances classées	(1 600 489)	(1 450 177)	(150 312)	(10,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(373 134)	(62 497)	(16,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
Intérêts et agios réservés	(794 785)	(666 413)	(128 372)	(19,3%)
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(31 277)	(32 180)	903	2,8%
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	-	(541)	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 102 436)	(2 710 490)	(391 946)	(14,5%)
Encours net	13 650 655	13 703 141	(52 486)	(0,4%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 780	56 060
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	68 206	69 125
Total	123 986	125 185

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2023
Créances douteuses	(1 823 311)	(317 473)	104 664	-	(2 036 120)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
Total	(2 044 077)	(368 238)	104 664	-	(2 307 651)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Engagements bruts en principal	597 755	589 049	8 706	1,5%
Intérêts et créances rattachées	31 277	32 180	(903)	(2,8%)
Engagements bruts	629 032	621 229	7 803	1,3%
Provisions et agios réservés	(629 032)	(621 229)	(7 803)	(1,3%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
Total des créances courantes	13 805 404	14 473 787	13 725 917	14 390 546	-	-	(6 100)	(7 375)
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 859 573	3 350 170	3 534 528	3 041 161	(1 991 044)	(1 812 183)	(735 668)	(593 308)
Total des créances classées	4 278 363	3 630 681	3 951 587	3 317 225	(2 067 778)	(1 844 512)	(769 564)	(644 104)
Total des créances en mDT	18 083 767	18 104 468	17 677 504	17 707 771	(2 067 778)	(1 844 512)	(775 664)	(651 479)
Taux des créances classées	23,66%	20,05%	22,35%	18,73%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
Particuliers					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
Total Classes 0 & 1					271 531

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.497 mDT par rapport au 31/12/2022.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	24 449	12 471	11 978

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 994	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 575.564 mDT au 31/12/2023 contre 525.030 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 50.534 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
1. Titres à revenu variable	171 268	77 495	93 773	121,0%
Titres de placement	109 959	45 768	64 191	140,3%
Parts dans les OPCVM (Placement)	73 520	42 810	30 710	71,7%
Total brut	183 479	88 578	94 901	107,1%
Provisions sur titres à revenu variable	(12 211)	(11 083)	(1 128)	(10,2%)
2. Titres à revenu fixe	404 296	447 535	(43 239)	(9,7%)
Bons de trésor	210 537	238 508	(27 971)	(11,7%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(5 253)	(3 526)	(1 727)	(49,0%)
Obligations	89 631	94 370	(4 739)	(5,0%)
Créances rattachées sur obligations	4 742	4 344	398	9,2%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	104 639	113 839	(9 200)	(8,1%)
Total brut	404 296	447 535	(43 239)	(9,7%)
Total net	575 564	525 030	50 534	9,6%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 5.467.336 mDT au 31/12/2023 contre 4.219.791 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
Val. brute au 31/12/2023	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Valeur au 1er janvier	339 609	394 893	74 444	50 838	21 905	3 300 022	4 181 711
Acquisitions / souscriptions	-	405 240	17 957	-	-	856 958	1 280 155
Cessions / Remboursement	(8 615)	(30 774)	(11 949)	(23)	-	-	(51 361)
Créances rattachées	193	25 620	-	10 402	15	144 544	180 774
Prov. au 31/12/2023	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Provisions au 1er janvier	(112 465)	(500)	(3 354)	(101)	-	-	(116 420)
Dotations	(6 237)	-	(1 261)	(70)	-	-	(7 568)
Reprises	-	-	45	-	-	-	45
Val. nette au 31/12/2023	212 485	794 479	75 882	61 046	21 920	4 301 524	5 467 336
Val. brute au 31/12/2022	339 609	394 893	74 444	50 838	21 905	3 300 022	4 181 711
Créances rattachées	596	11 525	-	7 002	15	135 363	154 501
Provisions au 31/12/2022	(112 465)	(500)	(3 354)	(101)	-	-	(116 420)
Val. nette au 31/12/2022	227 740	405 918	71 090	57 739	21 920	3 435 385	4 219 791

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (Voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2023		2022	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %
TUNIS-RE	53 015	19,97%	50 847	19,65%
SODINO	4 855	24,55%	4 855	24,56%
GENERALE DES VENTES	4 341	49,58%	4 632	49,58%
Total	62 211		60 334	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 429.379 mDT et des amortissements et des provisions de 215.364 mDT soit une valeur nette de 214.015 mDT contre 216.748 mDT au 31/12/2022.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2023, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	40 814	3 238	-	275	44 327
Logiciels	40 814	3 238	-	275	44 327
Amortissements	(36 445)	(3 217)	-	(275)	(39 662)
Logiciels	(36 445)	(3 217)	-	(275)	(39 662)
Total net (1)	4 369	21	-	-	4 665
Immobilisations corporelles	372 896	13 176	(744)	(2)	385 052
Terrains	20 147	-	-	(2 847)	17 300
Constructions	171 761	104	-	5 749	177 614
Agencements, aménagements et installations	80 099	1 215	20	(45)	81 289
Matériel de transport	8 987	2 439	(500)	-	10 926
Matériel et outillage	95	10	(3)	-	102
MMB et Matériel informatique	77 202	4 125	(261)	-	81 066
Immobilisations en cours	8 834	5 019	-	(2 859)	10 720
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 134	264	-	-	1 398
Amortissements	(159 015)	(15 186)	362	(360)	(174 199)
Constructions	(49 209)	(3 906)	-	-	(53 115)
Agencements, aménagements et installations	(41 407)	(5 431)	-	-	(46 838)
Matériel de transport	(5 919)	(1 061)	349	-	(6 631)
Matériel et outillage	(84)	(2)	-	-	(86)
MMB et Matériel informatique	(59 328)	(4 786)	13	-	(64 101)
Autres immobilisations incorporelles	(3 068)	-	-	(360)	(3 428)
Dépréciations	(1 503)	-	-	-	(1 503)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	-	-	-	(322)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	-	-	-	(197)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	212 378	(2 010)	(382)	(362)	209 350
Total général (1)+(2)	216 748	(1 989)	(382)	(362)	214 015

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	- 808	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 3.309.122 mDT au 31/12/2023 contre 3.152.032 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	2 827 648	2 618 847	208 801	8,0%
Débiteurs divers	25 926	40 810	(14 884)	(36,5%)
État, impôts & taxes	89 829	67 975	21 854	32,2%
Commissions de gestion à percevoir	31 579	11 584	19 995	172,6%
Ajustements devises	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Comptes liés à la compensation	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Autres comptes	2 659 324	2 474 834	184 490	7,5%
Actifs d'impôts sur les résultats :	86 396	72 274	14 122	19,5%
Actifs d'impôts exigibles	21 614	15 425	6 189	40,1%
Actifs d'impôts différés	64 782	56 849	7 933	14,0%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	209 838	188 543	21 295	11,3%
Stocks de terrains à bâtir	64 255	62 362	1 893	3,0%
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 728	29 323	24 405	83,2%
Stocks de travaux immobiliers terminés	41 422	51 140	(9 718)	(19,0%)
Autres stocks	1 412	1 438	(26)	(1,8%)
Clients et comptes rattachés	49 021	44 280	4 741	10,7%
Autres actifs	185 240	272 368	(87 128)	(32,0%)
Prêts au personnel	82 600	83 153	(553)	(0,7%)
Charges reportées	-	2	(2)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postaux	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%

Dépôts et cautionnements	4 682	4 131	551	13,3%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
Autres comptes	(61 561)	47 904	(109 465)	(228,5%)
Autres Actifs	39 683	35 939	3 744	10,4%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	27 377	24 995	2 382	9,5%
Total Net	3 309 122	3 152 032	157 090	5,0%

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 897
Total	79 869	79 870

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	11 270
Total	25 533	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
Total	25 533	-

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
Total	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.060.204 mDT au 31/12/2023 contre 756.573 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 303.631 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 058 058	753 792	304 266	40,4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
Total	1 060 204	756 573	303 631	40,1%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Comptes à vue	17 453	29 845	(12 392)	(41,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 268	1 941	327	16,8%
Total	1 060 204	756 573	303 631	40,1%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	17 453	-	-	-	17 453
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	2 268	-	-	-	2 268
Total	1 060 204	-	-	-	1 060 204

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023 contre 10.777.282 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 868.442 mDT, soit une progression de 8,1%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dépôts en dinars	10 841 824	10 020 703	821 121	8,2%
Dépôts à vue en dinars	2 675 959	2 497 596	178 363	7,1%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 897 406	1 656 180	241 226	14,6%
Certificats de dépôt en dinars	1 334 341	1 298 850	35 491	2,7%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	728 616	60 456	8,3%
Dépôts en devises	750 395	677 568	72 827	10,7%
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
Dettes rattachées	53 505	79 011	(25 506)	(32,3%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 003)	(31 214)	(65,0%)
Total	11 645 724	10 777 282	868 442	8,1%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 329 574	1 114 844	2 170 721	226 685	-	10 841 824
Dépôts en devises	452 177	112 312	154 290	31 616	-	750 395
Dettes rattachées	-	53 505	-	-	-	53 505
Total	7 781 751	1 280 661	2 325 011	258 301	-	11 645 724

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 703.587 mDT au 31 décembre 2023 contre 678.821 mDT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Emprunts matérialisés	267 314	334 701	(67 387)	(20,1%)
Emprunts obligataires	259 276	323 001	(63 725)	(19,7%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	9 660	11 700	(2 040)	(17,4%)
Ressources spéciales	424 736	336 391	88 345	26,3%
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
Autres fonds empruntés	11 537	7 729	3 808	49,3%
Autres fonds empruntés	5 993	5 351	642	12,0%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	5 544	2 378	3 166	133,1%
Total	703 587	678 821	24 766	3,6%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.12.1- Ressources budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 973

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023 contre 3.652.902 mDT au 31 décembre 2022. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Etat, impôts et taxes	52 040	48 520	3 520	7,3%
Impôts sur les sociétés	89 144	79 616	9 528	12,0%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 899	12 982	131,1%
Fournisseurs divers	17 836	15 555	2 281	14,7%
Organismes sociaux	55 103	54 965	138	0,3%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	16 257	15 515	742	4,8%
Produits perçus d'avance	8 995	9 725	(730)	(7,5%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	2 642 385	2 467 321	175 064	7,1%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	3 545	(2 757)	6 302	228,6%
Comptes Etatiques créditeurs	897	1 136	(239)	(21,0%)
Créditeurs divers	87 919	76 024	11 895	15,6%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	665	322	343	106,5%
Autres Passifs	14 360	11 669	2 691	23,1%
Provisions techniques brutes	481 320	459 996	21 324	4,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 286	13 072	1 214	9,3%
Provisions pour passifs et charges	54 432	34 406	20 026	58,2%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 246	10 336	(90)	(0,9%)
Provisions pour risque fiscal et social	7 264	666	6 598	990,7%
Provisions pour pénalités BCT	1 247	1 261	(14)	(1,1%)
Provisions sur engagement par signature	31 854	19 392	12 462	64,3%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 821	2 751	1 070	38,9%
Total	3 876 274	3 652 902	223 372	6,1%

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 10.246 mDT contre 10.336 mDT au 31/12/2022.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(357)	(338)	(19)	(5,6%)
Réserves consolidés part du groupe	1 465 405	1 337 704	127 701	9,5%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	212 043	169 910	42 133	24,8%
Total	2 035 541	1 865 475	170 066	9,1%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1.465.405 mDT contre 1.337.704 mDT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 496 238	1 379 654	116 584	8,5%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 360	235 462	(102)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 748	14 754	(6)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 248 780	1 131 951	116 829	10,3%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 650)	(2 513)	(137)	(5,5%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(26 567)	(40 604)	14 037	34,6%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	7 290	7 537	(247)	(3,3%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(11 556)	(8 883)	(2 673)	(30,1%)
Total	1 465 405	1 337 704	127 701	9,5%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 212.043 mDT contre un résultat de même nature de 169.910 mDT au 31 décembre 2022. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Contribution de la mère consolidante	201 567	165 091	36 476	22,1%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	14 437	8 133	6 304	77,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(3 554)	(2 249)	(1 305)	(58,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(407)	(1 065)	658	61,8%
Total	212 043	169 910	42 133	24,8%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	212 043	169 910	42 133	24,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,83%	0,01%	1,0%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,01%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	3,341	2,677	0,664	24,8%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 4.648 mDT contre 4.899 mDT au 31 décembre 2022.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023 contre 1.368.099 mDT au 31 décembre 2022. Il se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	552 112	423 818	128 294	30,3%
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cession créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
b- En faveur de la clientèle	812 691	864 126	(51 435)	(6,0%)
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	577 978	533 151	44 827	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	80 155	-	-
Total	1 444 958	1 368 099	76 859	5,6%

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunt obligataire 2014	152 500	152 500	-	-
Total	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	19 706	15 549	4 157	26,7%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	148 623	216 994	(68 371)	(31,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	148 623	216 994	(68 371)	(31,5%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
Total	366 949	482 536	(115 587)	(24,0%)

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
Total	12 328	9 496	2 832	2 832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Garanties reçues des banques	268 817	279 502	(10 685)	(3,8%)
Garanties reçues de l'État	6 451 445	6 047 906	403 539	6,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	406 261	396 704	9 557	2,4%
SOTUGAR	51 322	64 246	(12 924)	(20,1%)
FNG	50 492	40 258	10 234	25,4%
FGIC	266	266	(0)	(0,1%)

FNE	86	78	8	10,4%
Garanties de l'ÉTAT	5 943 021	5 546 362	396 659	7,2%
Garanties reçues de la clientèle	2 348 471	2 168 201	180 270	8,3%
Garanties Hypothécaires	2 155 837	1 899 072	256 764	13,5%
Garanties financières	192 634	269 129	(76 494)	(28,4%)
Total	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

7-NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.604.527 mDT en 2023 contre 1.344.514 mDT en 2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 122	3 216	2 906	90,4%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	303	(120)	423	352,5%
Opérations avec la clientèle	1 559 350	1 300 132	259 218	19,9%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 059	306 774	(2 715)	(0,9%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 255 291	993 358	261 933	26,4%
Autres intérêts et revenus assimilés	39 055	41 166	(2 111)	(5,1%)
Total	1 604 527	1 344 514	260 013	19,3%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 142.949 mDT en 2023 contre 152.791 mDT en 2022, soit une régression de 6,4 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions sur opérations Monétique	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions sur location de coffre-fort	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	24 302	26 241	(1 939)	(7,4%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions de gestion d'OPCVM	994	883	111	12,6%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	47	41	6	14,6%
Commissions diverses	19 917	23 544	(3 627)	(15,4%)
Total	142 949	152 791	(9 842)	(6,4%)

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 58.432 mDT en 2023 contre 57.056 mDT en 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	26 703	14 853	11 850	79,8%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	26 703	14 853	11 850	79,8%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	666	950	(284)	(29,9%)
Dividendes & revenus assimilés	1 042	928	114	12,3%
Pertes sur titres de placement	(274)	(379)	105	27,7%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	214	434	(220)	(50,7%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	31 063	41 253	(10 190)	(24,7%)
Résultat sur opérations de change	27 761	34 765	(7 004)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
Total	58 432	57 056	1 376	2,4%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 342.259 mDT en 2023 contre 239.638 mDT en 2022, soit une augmentation de 42,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 313	196 090	74 223	37,9%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	30 377	25 214	5 163	20,5%
Revenus des obligations	41 569	18 334	23 235	126,7%
Total	342 259	239 638	102 621	42,8%

7.5- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.710 mDT en 2023. Le détail se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités d'assurance	176 680	177 452
Primes_Non Vie	135 474	133 238
Primes_Vie	19 977	12 752
Produits des placements	21 194	31 378
Autres Produits	35	84
Charges des activités d'assurance	(107 970)	(109 149)
Charges de sinistres_Non Vie	(91 303)	(60 537)
Charges de sinistres_Vie	(17 000)	(46 111)
Charges des placements	(625)	(1 592)
Autres Charges	958	(909)
Total	68 710	68 303

7.6- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.149.007 mDT en 2023 contre 892.689 mDT en 2022, soit une augmentation de 28,7 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(432 888)	(307 216)	(125 672)	(40,9%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 861)	(296 864)	(131 997)	(44,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	(167,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	62,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	87,1%
Opérations avec la clientèle	(678 262)	(550 867)	(127 395)	(23,1%)
Intérêts sur comptes à vue	(63 301)	(67 031)	3 730	5,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	(34,5%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(358 145)	(292 948)	(65 197)	(22,3%)
Emprunts	(36 504)	(33 559)	(2 945)	(8,8%)
Autres intérêts et charges	(1 353)	(1 047)	(306)	(29,2%)
Total	(1 149 007)	(892 689)	(256 318)	(28,7%)

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et

Ce poste a atteint 289.787 mDT en 2023 contre 279.655 mDT en 2022, soit une augmentation de 3,6 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(314 970)	(252 799)	(62 171)	(24,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	(10,1%)
Autres créances passées en pertes	(38 615)	(243 217)	204 602	84,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	74 823	54 117	20 706	38,3%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(22 608)	(44 284)	21 676	48,9%
Reprises sur provisions diverses	36 113	7 049	29 064	412,3%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	33 522	244 142	(210 620)	(86,3%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	5 708	3 478	2 230	64,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	(16)	(39)	23	59,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	23	-	23	-
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	(488,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	2 509	537	1 972	367,2%
Total	(289 787)	(279 655)	(10 132)	(3,6%)

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 8.080 mDT en 2023 contre 3.488 mDT en 2022. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(10 374)	(3 065)	(7 309)	(238,5%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 766)	(7 335)	1 569	21,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	5 612	2 959	2 653	89,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 688	2 921	(1 233)	(42,2%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	760	48	712	1483,3%
Total	(8 080)	(3 488)	(4 592)	(131,7%)

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 313.858 mDT en 2023 contre 295.625 mDT en 2022, soit une augmentation de 6,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Salaires	(219 301)	(203 992)	(15 309)	(7,5%)
Charges sociales et fiscales	(66 185)	(60 925)	(5 260)	(8,6%)
Autres charges du personnel	(21 219)	(17 933)	(3 286)	(18,3%)
Charges sur assurance IDR	(5 420)	(11 316)	5 896	52,1%
Charges sur assurance Epargne collective	(1 416)	(1 251)	(165)	(13,2%)
Variation des congés à payer	(317)	(208)	(109)	(52,4%)
Total	(313 858)	(295 625)	(18 233)	(6,2%)

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 745 mDT en 2023 contre 3.445 mDT en 2022. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(710)	(3 394)	2 684	79,1%
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Redressement fiscal	(26)	(32)	6	18,8%
Total	(745)	(3 445)	2 700	78,4%

7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2023 la charge nette s'élève à 90.955 mDT contre 85 508 mDT en 2022. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(99 333)	(87 112)	(12 221)	(14,0%)
Résultat net d'impôt différé	8 378	1 604	6 774	422,3%
Total	(90 955)	(85 508)	(5 447)	(6,4%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 859.719 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 735.604 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 324.840 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 886.738 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédetes divers ont atteint 341.213 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 13.033 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 991.406 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 323.109 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.298.146 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.369 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de -11.371 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 63.725 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 87.281 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 62.413 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.450 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023 :

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	117 246	106 949	10 297	9,6%
- Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	24 413	24 344	69	0,3%
- Correspondants créditeurs en dinars	(16 206)	(21 727)	5 521	25,4%
Liquidités en devises :	141 299	100 914	40 385	40,0%
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
Emprunts en dinars	(5 056 499)	(4 921 248)	(135 251)	(2,7%)
Emprunts en devises	(17 049)	(6 115)	(10 934)	(178,8%)
Placements inférieurs à 3 mois	145 881	174 050	(28 169)	(16,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023	(4 669 122)	(4 545 450)	(123 672)	(2,7%)

9- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

11- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
TOTAL	5 000	2 500	800	1 200	400	1 200	66	1 229

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 52.800 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
Total			52 800

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit:

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
Total	6 000	10 435

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023	
	Débiteur	Créditeur
TUNIS-RE	-	5 160
GENERALE DES VENTES	-	41

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
Total	2 000	3 478

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
Total			171 895

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE
Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
Total produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
Produit Net Bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
Résultat d'exploitation	328 663	337 325	(7 540)	(1 122)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
Résultat avant impôt	332 122	340 559	(7 501)	(936)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
Résultat net de l'exercice	229 223	238 000	(7 866)	(911)
Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE
Période allant du 1er Janvier au 31/12/2022
(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 344 514	1 344 512	-	2
PR2 - Commissions (en produits)	152 791	152 791	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	57 056	57 058	3	(5)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
Total produits d'exploitation bancaire	1 793 999	1 793 797	212	(10)
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
CH2 - Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
Total charges d'exploitation bancaire	(915 922)	(915 585)	-	(337)
Marge nette des activités d'assurance	68 303	68 303	-	-
Produit Net Bancaire	946 380	946 515	212	(347)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(279 655)	(280 278)	766	(143)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 488)	(3 111)	(376)	(1)
PR7 - Autres produits d'exploitation	67 843	4 356	59 130	4 357
CH6 - Frais de personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
Résultat d'exploitation	266 869	271 567	(2 930)	(1 768)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 537	4 265	-	272
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 445)	(2 826)	(583)	(36)
Résultat avant impôt	267 961	273 006	(3 513)	(1 532)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(85 508)	(82 243)	(2 411)	(854)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(161)	(161)	-	-
Résultat net de l'exercice	182 292	190 602	(5 924)	(2 386)
Intérêts minoritaires	(12 382)	(17 378)	3 677	1 319
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	169 910	173 224	(2 247)	(1 067)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	169 910	173 224	(2 247)	(1 067)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS
Arrêtés au 31/12/2023
(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
4- Produit net bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
5- Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
6- Charges opératoires, dont :	(498 428)	(420 648)	(67 387)	(10 393)
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
7- Structure du portefeuille	6 042 900	6 038 057	4 192	651
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 650 655	13 650 849	(194)	-
9- Encours des dépôts, dont :	11 645 724	11 645 724	-	-
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	703 587	692 050	5 754	5 783
11- Capitaux Propres	1 823 497	1 823 497		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS
Arrêtés au 31/12/2022
 (Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 793 999	1 793 797	212	(10)
a- Intérêts	1 344 514	1 344 512	-	2
b- Commissions en produits	152 791	152 791	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	57 056	57 058	3	(5)
d- Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
2- Charges d'exploitation bancaire	(915 922)	(915 585)	-	(337)
a- Intérêts encourus	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
b- Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 303	68 303	-	-
4- Produit net bancaire	946 380	946 515	212	(347)
5- Autres produits d'exploitation	67 843	4 356	59 130	4 357
6- Charges opératoires, dont :	(464 211)	(395 915)	(62 662)	(5 634)
a- Frais du personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
b- Charges Générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
c- Dotations aux amortissements	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
7- Structure du portefeuille	4 744 821	4 739 564	4 593	664
a- Portefeuille titres-commercial	525 030	524 867	159	4
b- Portefeuille d'investissement	4 219 791	4 214 697	4 434	660
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 703 141	13 703 335	(194)	-
9- Encours des dépôts, dont :	10 777 282	10 777 282	-	-
a- Dépôts à vue	2 916 780	2 916 780	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 615 240	3 615 240	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	678 821	671 092	2 472	5 257
11- Capitaux Propres	1 695 565	1 695 565		

RAPPORT ANNUEL 2023

19

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 035 541 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 212 043 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 747 476 KDT (soit 81,35% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 753 091 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 307 651 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 794 785 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 5 467 336 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan consolidé (23,11% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2023 présentent un solde net débiteur de 64 782 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2023 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 9 des états financiers indique que la BNA fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la BNA à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tunis, le 12 avril 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes



RAPPORT ANNUEL 2023

20

PROJET DE RESOLUTIONS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

20 | PROJETS DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/04/2024



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2023,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2023,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2023 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2023	190 013 468,962
REPORT A NOUVEAU 2022	441 542,119
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	190 455 011,081
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2023	57 600 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	51 800 000,000
TOTAL	189 900 000,000
REPORT A NOUVEAU 2023	555 011,081

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,900 Dinar (Neuf-cents millimes) par action et fixe la date de mise en paiement pour le.....

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations faites par le conseil d'administration d'administrateurs représentant de l'Etat et les actionnaires publics, comme suit :

- Mme Imen KOUKI en remplacement de Mr Raouf KLIBI, à compter du 1^{er} Août 2023 ;
- M. Houcein MOUELHI en remplacement de Mr Zakaria Oueslati, à compter du 1^{er} Août 2023;
- M. Mohamed BEN OTHMAN en remplacement de Mme Nejia GHARBI à compter du 4 Août 2023 ;

Et ce, pour le reste du mandat de leurs prédécesseurs qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- Mme Houda MACHAT.: administrateur indépendante.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à

 HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :

- Mme Imen KOUKI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Mohamed BEN OTHMAN: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. HOUCEIN MOUELHI : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Mohamed Khaled BELLAGHA : administrateur représentant des actionnaires privés.

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à

 NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à

 DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

 ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à